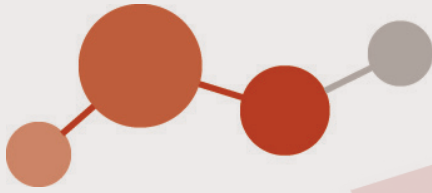




MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Plan
**régional santé
au travail**
Nouvelle-Aquitaine
2021 | 2025

**Fiches
actions**



LISTE DES FICHES ACTIONS

AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

Favoriser la culture de prévention,
accompagner l'évaluation des risques professionnels et les démarches de prévention

1. Culture de prévention et document unique d'évaluation des risques ;
2. Améliorer les conditions d'hébergement des saisonniers en Nouvelle-Aquitaine ;

Accorder une priorité aux principaux risques professionnels

3. Prévenir les risques liés à l'amiante ;
4. Prévenir les risques liés à la silice ;
5. Mieux connaître les expositions aux nanomatériaux afin de favoriser leur prévention ;
6. Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied ;
7. Prévenir les risques psychosociaux (RPS) ;
- 8.1. Prévenir les risques routiers liés aux chantiers temporaires de route et de bords de route ;
- 8.2. Prévenir les risques routiers liés aux mobilités alternatives ;

Favoriser la qualité de vie et des conditions de travail, en particulier sur le plan organisationnel

9. Troubles musculo-squelettiques /Usure Professionnelle /Qualité de Vie et des Conditions de Travail « TUQ ».

AXE STRATÉGIQUE 2

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

PRÉVENTION DE L'USURE, MAINTIEN DANS L'EMPLOI
ET ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS ET DES ENTREPRISES CONCERNÉS

Prévenir la désinsertion et l'usure professionnelles en accompagnant les salariés et les entreprises concernés pour faciliter le maintien en emploi

10. Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

AXE STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Encourager le développement d'une approche partagée de la santé
(santé publique, santé au travail, santé-environnement)

11. Prévention du risque lié au radon

Développer la recherche et améliorer les connaissances notamment sur les risques émergents

12. Veille sur les risques émergents

AXE STRATÉGIQUE 4

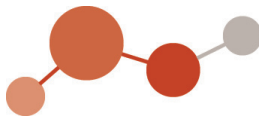
CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Renforcer le paritarisme et le dialogue social au bénéfice de la prévention et de la santé au travail

13. Dialogue social et paritarisme en santé au travail

GROUPES DE TRAVAIL SUPPORT À L'ENSEMBLE DU PLAN

14. Diagnostic territorial Santé au travail
15. Faire de la communication un levier en faveur de la prévention
16. Evaluation du PRST 4



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION



FICHE ACTIONS 1

Culture de prévention et document unique d'évaluation des risques

Articulation PST4 Axe transversal.

Axe stratégique 1, actions 1.1 et 1.2, sous actions 1.11 et 1.22

Axe stratégique 3, action 8.3

Pilotage

Pilote : SPST des Landes

Co-pilote : DREETS Nouvelle-Aquitaine

Partenaires associés CARSAT Aquitaine - CARSAT Centre Ouest - MSA du Limousin - OPPBTP - AHI 33 - AIST 87 APAS 17 - ASSTV 86 - ASTPB - SPST Corrèze Dordogne - CPME - U2P - FO- CFDT – FNSEA - DDETS Charentes - DDETSPP Corrèze - DDETSPP 87 – PRISSM – SIMETRA - SIST 79 - AMCO BTP - SIST du Libournais - SIST des Landes - SSTI 33 - FAFTT

Contexte de l'action

L'enquête publiée par la DARES en 2019 (données recueillies en 2016) faisait ressortir que le DUERP est peu présent dans les petites entreprises. Pour l'ensemble des établissements du secteur privé, seuls 45% des employeurs en 2016 avaient élaboré ou actualisé un DUERP au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Parmi les établissements de moins de 10 salariés du secteur privé qui représentent trois - quart des établissements et emploient 17% des salariés, seulement 38% avaient un DUERP. En revanche dans les établissements de 50 salariés et plus du secteur privé, plus de 90% des établissements avaient actualisé leur DUERP dans les 12 derniers mois.

L'accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021 renforçant la prévention en santé au travail ont confirmé l'objectif de développer la culture de prévention notamment par la démarche d'évaluation des risques et l'élaboration du DUERP.

Ainsi, la loi du 2 août 2021 met l'accent sur les acteurs contribuant à l'évaluation des risques en entreprise : le ou les salariés compétents en prévention des risques professionnels de l'entreprise désignés par l'employeur, le service de prévention et de santé au travail, les IPRP, la CARSAT, l'INRS, l'OPPBTP, l'ARACT, le CSE et la CSSCT. La loi du 2 août 2021 fixe le cadre à une véritable participation du CSE/CSSCT à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise et pas seulement à une consultation du DUERP par ces instances.

Toujours dans un souci d'associer les acteurs de terrain à la démarche d'évaluation des risques, la loi du 2 août 2021 a prévu la possibilité pour les branches professionnelles d'accompagner les entreprises. De même, le décret n°2022-395 du 18 mars 2022 élargit la mise à disposition du DUERP aux anciens travailleurs et aux services de prévention et de santé au travail. Le décret n°2022-487 du 5 avril 2022 fixe le cahier des charges relatif au déploiement et au fonctionnement du portail numérique de conservation du DUERP.

Il ne s'agit plus seulement de réagir aux accidents et maladies survenues du fait du travail mais d'évaluer les risques de manière préalable et systématique pour les réduire ou les éviter. La loi du 2 août 2021 confirme que l'évaluation des risques est la pierre angulaire de toute démarche de prévention des risques professionnels. Le document unique d'évaluation des risques constitue ainsi un préalable indispensable à la définition d'actions de prévention. Outre l'accent mis sur l'évaluation des risques et le DUERP, le PST 4 développe un axe transversal sur l'accidentalité au travail et en particulier les accidents graves et mortels.

Ce sujet demeure une priorité de la politique publique en santé au travail. Il est attendu des acteurs du PRST qu'ils mettent un accent particulier sur ce thème lors du ciblage des actions afin de prendre en charge notamment les publics prioritaires ou particulièrement exposés (jeunes, travailleurs intérimaires et salariés détachés notamment)

Besoins, problèmes et enjeux

Le groupe de travail DUERP a formalisé les enjeux suivants. Développer une culture de prévention et donner du sens à la démarche d'évaluation des risques professionnels. Dans de nombreuses entreprises et notamment dans les TPE/PME, le DUERP est perçu par les chefs d'entreprise comme une formalité administrative supplémentaire. Le DUERP n'est pas rédigé ou est réalisé mais non actualisé.

Le premier enjeu du groupe de travail est de donner du sens au DUERP et à l'évaluation des risques professionnels.

Deuxième enjeu : la nécessité de développer une véritable culture de prévention du risque professionnel. En effet, de nombreux accidents graves ou mortels surviennent alors que les causes d'accidents et les mesures de prévention qui y sont associées sont connues.

Ces risques professionnels sont identifiés et un certain nombre d'accidents du travail devraient pouvoir être évités si une démarche de prévention était menée.

Troisième enjeu pour le groupe de travail DUERP : éviter de créer de nouveaux outils d'aide à l'élaboration du DUERP. Ces outils existent et sont développés par plusieurs acteurs du PRST. Il convient pour le groupe de travail du DUERP de privilégier la communication sur les outils existants auprès des acteurs du monde de l'entreprise. Seule la création d'outils d'information à destination de publics ne relevant pas traditionnellement du champ d'intervention des acteurs du PRST est à envisager (scolaires, nouveaux chefs d'entreprise).

Les actions qui seront développées par les acteurs du groupe de travail DUERP seront destinées aux entreprises, aux salariés, aux branches professionnelles, aux partenaires sociaux, aux jeunes et aux nouveaux chefs d'entreprise.

Action # 1.1

Diffuser auprès des entreprises, des salariés, des instances représentatives du personnel, des branches professionnelles la réglementation relative au DUERP et notamment les dispositions de la loi du 2 août 2021



Calendrier prévisionnel
1^{er} semestre 2023



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des contributeurs
Moyens financiers notamment BOP 111 de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

Permettre aux acteurs du monde de l'entreprise de s'approprier les principes généraux de la réglementation en matière d'évaluation des risques ainsi que les principes généraux de prévention.

Réalisations envisagées : Organisation d'actions d'information (webinaires, réseaux sociaux, ateliers d'information, séminaires...).

Résultats attendus : Meilleure appropriation de la réglementation notamment au sein des TPE/PME.

Impacts attendus de l'action : Une augmentation du nombre d'entreprises ayant mené une démarche d'évaluation des risques, élaboré un DUERP et ayant établi un programme annuel de prévention des risques professionnels ou la liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés. Apporter une contribution à la diminution du nombre d'accidents du travail.

Cibles Monde de l'entreprise dans sa globalité.

Méthodologie d'évaluation

Nombre de réunions/ateliers d'information. Nombre de participants. Nombre de secteurs d'activité représentés lors de ces manifestations.

Action # 1.2

Développer une information, des messages sur la culture de prévention avant l'entrée sur le marché du travail ou au moment de la création d'entreprise



Calendrier
prévisionnel
2023



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des contributeurs
Moyens financiers notamment BOP 111 de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

Communiquer auprès d'un public de jeunes afin de développer la culture de prévention (scolaire, apprentissage).

Informers les nouveaux chefs d'entreprise sur la démarche d'évaluation des risques

Réalisations envisagées : organisation d'actions d'information (interventions en milieu scolaire, en CFA, informations sur réseaux sociaux, développement d'un outil d'information « ludique » sur l'évaluation des risques à destination d'un public jeune...). Développer des actions de sensibilisation sur les risques professionnels à l'occasion de la préparation des stages professionnels des jeunes en classe de 3ème. Construire une collaboration avec l'ARS ou avec des associations intervenant sur la prévention des risques domestiques (risque de chutes de hauteur, risque chimique, risque électrique...).

Pour les nouveaux chefs d'entreprise, privilégier les actions d'information 2 ou 3 ans après la création d'entreprise.

Au regard des dispositions de la loi du 2 août 2021 sur le suivi médical des travailleurs indépendants, mener des actions d'information en direction de cette catégorie de travailleurs.

Résultats attendus : Développer une appropriation de la démarche d'évaluation des risques afin de l'appliquer lors de l'entrée dans le monde professionnel et par extension dans le quotidien de chaque individu. Appropriation de la démarche d'évaluation des risques afin de l'appliquer en tant que dirigeant d'entreprise et la partager avec les salariés permettant ainsi de contribuer au développement de la culture de prévention dans l'entreprise.

Impacts attendus de l'action : Par la diffusion de messages et informations sur la démarche d'évaluation des risques, apporter une contribution à la diminution du nombre d'accidents du travail chez les jeunes exposés lors de leur entrée sur le marché du travail (emplois en intérim ou dans le cadre de contrats à durée déterminée). Développement de la culture de prévention dans les entreprises nouvellement créées.

Cibles Jeunes, nouveaux chefs d'entreprises, indépendants.

Méthodologie d'évaluation

Nombre de réunions/ateliers d'information. Nombre de participants. Nombre de secteurs d'activité représentés lors de ces manifestations.

Action # 1.3

Communiquer auprès des entreprises et des branches professionnelles sur les outils déjà développés par les acteurs de la prévention (OIRA, outils OPPBTP, SPST...)



Calendrier
prévisionnel
2023



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des contributeurs
Moyens financiers notamment BOP 111 de la DREETS Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

De nombreux outils d'information et/ou d'aide à l'élaboration du DUERP ont été développés par les acteurs de la prévention. Les acteurs du monde de l'entreprise, notamment au sein des TPE/PME, peuvent ne pas avoir connaissance de ces outils. L'action ne vise pas à créer de nouveaux outils mais à assurer une meilleure diffusion de ces dispositifs.

Réalisations envisagées : organisation d'un ou plusieurs circuits d'information permettant une meilleure connaissance par les entreprises, les représentants du personnel, les salariés des outils existants en matière d'évaluation des risques et d'élaboration du DUERP, en lien avec le groupe de travail communication du PRST 4.

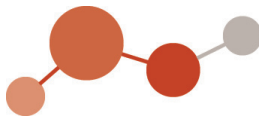
Résultats attendus : Améliorer le niveau de connaissance. Meilleure appropriation des outils existants mis à disposition en matière d'évaluation des risques professionnels notamment au sein des TPE/PME.

Impacts attendus de l'action : par une meilleure connaissance des outils d'aide à l'évaluation des risques et à l'élaboration du DUERP par les entreprises, les branches professionnelles et les instances représentatives du personnel, contribuer à l'augmentation de l'appropriation de la démarche d'évaluation des risques et à la rédaction du DUERP. Apporter une contribution à la diminution du nombre d'accidents du travail.

Cibles Entreprises, branches, instances représentatives du personnel de Nouvelle-Aquitaine

Méthodologie d'évaluation

Nombre de réunions/ateliers d'information. Nombre de participants. Nombre des outils numériques d'aide à l'évaluation des risques. Part des entreprises adhérentes accompagnées par le SPST pour réalisation ou mise à jour du DUERP.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 2

Améliorer les conditions d'hébergement des saisonniers en Nouvelle-Aquitaine

Articulation PST4

Axe stratégique 1, actions 1.4

Pilotage

Pilote : FNSEA Nouvelle-Aquitaine

Co-pilotes : DREETS Nouvelle-Aquitaine et service de prévention et de santé au travail des Landes

Partenaires associés FO - DDETS des Landes - SPST Corrèze Dordogne - SPST des Landes - DDETS Pyrénées-Atlantiques - Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine - UMIH Nouvelle-Aquitaine - NOMAD Pays Nature Côte d'Argent DREETS Pôle 3E

Cibles Les bénéficiaires directs de toutes les actions menées par le groupe de travail seront les saisonniers, les employeurs, les territoires, les bénéficiaires intermédiaires tels que les partenaires sociaux, les bailleurs sociaux, les associations d'insertions, les acteurs de l'économie sociale et solidaires, les foyers de jeunes travailleurs, les établissements scolaires proposant des hébergements pour les saisonniers en période de vacances scolaires, les financeurs.

Contexte de l'action

Le sujet de l'hébergement saisonnier nécessite une attention particulière et a un impact sur la santé des travailleurs saisonniers. La Nouvelle-Aquitaine est concernée par la problématique de l'hébergement des saisonniers qui se retrouve dans différents secteurs d'activités, dans différents territoires de la région (agriculture, agro-alimentaire, tourisme...). Aussi, le CROCT Nouvelle-Aquitaine a décidé d'inscrire cette problématique dans le cadre du PRST 4 afin d'y apporter des réponses concertées et coordonnées, d'améliorer les conditions d'hébergement, et in fine, la santé, des travailleurs concernés.

Dans ce cadre, l'idée est avant tout, de définir séparément les notions de saisonnier et de logement ou d'hébergement. Ces deux points pouvant paraître, de prime abord, simples, recouvrent de nombreux éléments, notions, complémentaires, voire imbriqués. Pour parler de ce sujet, il convient d'adopter un champ lexical commun aux membres du groupe.

Pour qu'un saisonnier puisse être performant, travailler en sécurité et trouver un équilibre entre les sphères travail et vie privée, il doit pouvoir accéder à un logement ou hébergement lui permettant de satisfaire ses besoins primaires mais aussi secondaires.

Le groupe de travail a décidé de mener sur les 4 ans du PRST4, des actions dont la finalité serait de proposer des solutions de logements ou hébergements conformes aux attentes des saisonniers et respectant la législation applicable.

Les constats en Nouvelle-Aquitaine sont les suivants :

- déficit (limites) des solutions d'hébergements salubres au coût mesuré et à proximité du lieu de travail (1/4 à 1/3 des saisonniers ne sont pas résidents à proximité et nécessitent un hébergement, plutôt sur le secteur agricole) ;
- problématique de fidélisation des personnels saisonniers d'une année sur l'autre, bouche à oreille (enquête INSEE 2012, 18 % des saisonniers de Nouvelle Aquitaine reviennent d'une année sur l'autre, et aujourd'hui ?) ;
- santé et sécurité au poste de travail du personnel saisonnier n'ayant pas accès à une solution d'hébergement satisfaisante ;
- difficulté à fédérer les demandes;
- contexte économique amplifié depuis la crise sanitaire de la covid-19 depuis mars 2020 ;
- contexte de diminution de l'offre d'hébergement par rapport à la demande ;
- augmentation du prix des hébergements, contexte d'inflation (2022) ;
- contexte politique selon les territoires, difficultés des collectivités territoriales, moyens alloués.

Besoins, problèmes et enjeux

Multitudes d'enjeux pour les salariés saisonniers, pour les employeurs, collectivités territoriales, ... consécutifs au manque de solutions d'hébergement temporaire.

Enjeux pour les salariés saisonniers

- subvenir à ses besoins ;
- santé physique et mentale (déconnexion, repos, hygiène de vie alimentaire, qualité de sommeil, éviter de tomber dans des addictions, hébergement salubre et digne) ;
- durabilité dans le métier.

Enjeux pour les employeurs

- Recrutement de personnels saisonniers pour plusieurs secteurs d'activités dans la région Nouvelle-Aquitaine :
 - agriculture, secteurs viticole et vinicole, ostréicole, cultures céréalières, légumes ...
 - agro-alimentaire (usines de transformation),
 - tourisme (hôtellerie/café/restauration/activités pour les touristes...).
- Pérennité des personnels recrutés (*motivation du personnel recruté sur toute une saison, productivité au poste de travail*).
- Diminution du turn-over et sécurisation des parcours professionnels.
- Santé sécurité au poste de travail (accidentologie, incidents, manque de sommeil, d'hygiène de vie, addictions).

Enjeux territoriaux :

- Attractivité des territoires
- Enjeux économique
- Image
- Politique
- Sécurité Publique

Action # 2.1

Définir et caractériser le « saisonnier » et « l'hébergement du saisonnier » pour savoir de quoi on parle, mieux connaître, partager les définitions et le champ lexical.



Calendrier prévisionnel
1^{er} juillet 2022
au 30 juin 2023



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des contributeurs : les membres du groupe de travail, multi-compétences, solutions techniques chez les employeurs des membres du groupe ? Institutionnels ?
Moyens financiers : possibilité de besoins de subventions institutionnelles

Descriptif de l'action

Définir, pour le caractériser, "le saisonnier" (statut ponctuel, par choix, par nécessité, local, territorial, UE, Hors UE, etc., placer l'humain au centre de l'action avec point de vigilance la culture de chacun).

Pour cela, faire réaliser une enquête sociologique par un cabinet extérieur jusqu'au diagnostic.

Définir, pour le caractériser, l'hébergement du saisonnier individuel ou collectif selon qu'il soit proposé ou non par l'employeur (accès à des locaux propres, sanitaires, douche chaude, possibilité de repas chaud selon la saison, sommeil récupérateur, etc.)

Réalisations envisagées :

- Créer un livrable : type référentiel lexical commun à l'ensemble du groupe ;
- Partager ce livrable avec les acteurs du groupe, aux partenaires du logement ou hébergement des saisonniers (sociaux ou non), aux partenaires des Contrats régionaux de filière agricole et tourisme, PQNA, CREFOP, Mission Locale, Pole Emploi.

Ce livrable pourra être diffusé par les partenaires au moyen des vecteurs de communication existants, en lien avec le groupe de travail communication du PRST4 (réseaux sociaux, communication interne, etc.).

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'enquête sociologique.
- Création et diffusion du livrable : nombre de diffusion.
- Nombre de partenaires qui utiliseront le référentiel.
- Nombre de partenaires qui diffuseront l'information.

Evaluation des impacts :

Créer un questionnaire d'évaluation (critères à définir durant le projet).

Adresser le questionnaire aux entreprises, partenaires sociaux (définir d'autres cibles) pour mesurer leur connaissance du référentiel et si son contenu a permis de répondre à des questionnaires ou questionnements ou besoins, et si les conditions d'hébergement existantes se sont améliorées.

Analyser les retours pour améliorer par des actions futures.

Action # 2.2

Réaliser un état des lieux et un diagnostic territorial (besoins NA et solutions hébergements/ logements temporaires existantes)



Calendrier prévisionnel
1^{er} juillet 2022
jusqu'à la fin
du PRST4



Budget estimatif et ressources

Financier : Possibilité de subventions institutionnelles ?

Humains et techniques : Les membres du groupe de travail, multi compétences, solutions techniques chez les employeurs des membres du groupe ? Institutionnels ?

Descriptif de l'action

Réaliser un état des lieux et un diagnostic territorial (besoins Nouvelle-Aquitaine et solutions existantes) – cf. doc de références - regrouper tous les éléments connus- le mettre à disposition à l'ensemble des bénéficiaires.

Réalisations envisagées :

- Créer un livrable : proposer une cartographie interactive évolutive des solutions existantes (alimentée au fur et à mesure des analyses des solutions).
- Mettre à disposition cette cartographie sur internet ou infographie et ajouter une question sur l'utilité de celle-ci après consultation et zone libre proposant des pistes d'amélioration.
- Analyser pour les évaluer chaque solution existante, innovante (méthode SWOT), conserver ce qui fonctionne, supprimer ce qui ne fonctionne pas.
- Créer une fiche d'identité par solution (nom, porteurs, partenaires, objectifs, résultats escompté, résultat réel, bilan de l'action, coordonnées pour en savoir plus, etc.).

Il y a donc 2 livrables à créer : la cartographie et la fiche d'identité. Ce dernier (fiche d'identité) alimentera le premier.

- Mise en commun et prospective (transposer ce qui est possible auprès des territoires ou des bénéficiaires).

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisation

- Réalisation de la cartographie et de l'infographie ;
- Nombre de «vues» sur les écrans - Nombre d'infographies distribuées ;
- Nombre d'utilisateurs ayant noté une utilité à cette cartographie, ou ayant noté des axes d'amélioration ;
- Suivi de l'évolution des utilisateurs à la fin du PRST4 ;
- Nombre de questionnaires envoyés et de retours reçus.

Evaluation des impacts :

- Créer un questionnaire d'évaluation (critères à définir durant le projet).

Adresser le questionnaire aux entreprises/saisonniers, autres cibles à définir, pour mesurer leur connaissance des solutions et si les conditions quantitative et qualitative des hébergements se sont améliorées.

- Analyser les retours pour améliorer par des actions futures.

Action # 2.3

Communiquer, sensibiliser aux problématiques (webinaires, tables rondes, salon agriculture NA..). Ingénierie pour l'attractivité des métiers en lien avec l'amélioration conditions hébergement



Calendrier
prévisionnel
Mai 2022
jusqu'à la fin
du PRST4



Budget estimatif et ressources

Financier : possibilité de subventions institutionnelles ?
Humains et techniques : les membres du groupe de travail, multi compétences, solutions techniques chez les employeurs des membres du groupe ?
Institutionnels ?

Descriptif de l'action

- Sensibiliser les acteurs aux problématiques (employeurs....) par tables rondes (Salon de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine 24 MAI 22), atelier Pays et Quartiers Nouvelle-Aquitaine, conférence territoriale....
- Réaliser une action d'ingénierie collective (pour ouvrir les portes aux alternants, reconversion professionnelle....) dont l'objectif est l'attractivité des métiers par amélioration des conditions d'hébergement.

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisations et de résultats

- Nombre de tables rondes, ateliers, conférences réalisés.
- Nombre de participants.
- Nombre de questionnaires de satisfaction envoyés et retours reçus.

Evaluation des impacts

- Créer un questionnaire d'évaluation sur la culture de l'hébergement (définir les critères durant le projet) ;
- Adresser le questionnaire (définir les cibles).

Action # 2.4

Faire du sujet un axe de travail multi-partenarial



Calendrier
prévisionnel
Juillet 2022
jusqu'à la fin
du PRST4



Budget estimatif et ressources

Financier : Possibilité de subventions institutionnelles ?
Humains et techniques : Les membres du groupe de travail, multi compétences, solutions techniques chez les employeurs des membres du groupe ?
Institutionnels ?

Descriptif de l'action

- Mettre en place un espace d'échanges pour favoriser les interactions entre acteurs, porteurs de projets, partenaires sociaux, collectivités territoriales.
- Sécuriser les projets existants autour des modalités de financement, la mise en place d'outils permettant de mesurer la viabilité des projets en l'absence de subvention de fonctionnement.

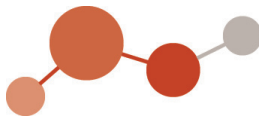
Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisations et de résultats

- Création de l'espace d'échanges
- Nombre de réunions, nombre de structures différentes participants
- Questionnaire de satisfaction, nombre de retours

Evaluation des impacts

- Créer un questionnaire d'évaluation sur la culture de l'hébergement (définir les critères durant le projet).
- Adresser le questionnaire (définir les cibles).



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 3

Prévenir les risques liés à l'amiante

Articulation PST4

Axe stratégique 1, action 2.1,
sous-action 2.12 et axe stratégique 3,
action 5.4, sous action 5.41

Pilotage

Pilote : DREETS Nouvelle-Aquitaine
Co-pilote : OPPBTP

Partenaires associés CARSAT Aquitaine - ARS - Santé Publique France - INRS - ADEME - SEEDRE -
Industrie de la Chimie/MEDEF - Association des victimes de l'amiante CAVAM - SPST 40 - PRISSM - ASTPB -
Université ISPED - Rectorat.

Contexte de l'action

Les produits chimiques peuvent provoquer des effets insidieux après des années d'exposition du travailleur à de faibles doses, voire plusieurs années après la fin d'exposition. Tel est le cas pour l'amiante avec effets cancérogènes avérés.

La poursuite des études et recherches doivent cependant se poursuivre en particulier concernant les poly expositions et les risques émergents. Les difficultés rencontrées sur le terrain pour la définition et la mise en œuvre de mesures de prévention sont encore nombreuses et des actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement doivent être coordonnées et développées en particulier pour les populations les plus vulnérables. Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur le repérage amiante avant travaux, un accompagnement des acteurs confrontés à l'amiante permettra une meilleure appropriation et une sécurisation des protocoles d'intervention.

Besoins, problèmes et enjeux

Action 3.1 : Besoin de formations pour les populations fragiles, sur la connaissance du risque amiante et les moyens de prévention.

Action 3.2 : Enjeu de sensibilisation à l'obligation de repérage amiante avant travaux dans les 6 domaines réglementaires. Cibler les maîtres d'ouvrages et les branches les plus impactées.

Action 3.3 : Besoin d'œuvrer en faveur de la collecte et du stockage des déchets pour les particuliers comme pour les professionnels du bâtiment.

Action # 3.1

S'assurer de l'intégration du risque amiante dans le réseau régional de formation



Calendrier
prévisionnel
Juillet 2022
Durée du PRST4



Budget estimatif et ressources

Moyens humains : CARSAT Aquitaine, OPPBTP, ASTPB

Descriptif de l'action

- Etablir une liste référence des organismes de formation BTP (à cibler) pour la Nouvelle-Aquitaine (Privés, Public, Ecoles, CARSAT, OPPBTP, ...);
- Amélioration de la prévention par la formation des jeunes préventeurs, cours spécifiques à l'IUT HSE, CFA BTP, Ecoles Ingénieurs, (Cf. Nombre de jeunes préventeurs formés/sensibilisés);
- Sensibiliser les professeurs des écoles ciblées en formation initiale;
- Intégration du risque amiante dans le PASI, Formation à destination des intérimaires.

Méthodologie d'évaluation

- Y a-t-il eu intégration du risque amiante des organismes de formation ciblés ? Oui / Non (% par rapport à l'état des lieux)
- Questionnaire à construire / collecte des données initiales et post action.

Action # 3.2

Sensibilisation des entreprises de Second Oeuvre, et Maitre D'Ouvrage (dont industriels de la chimie), réseau des référents Amiante des SPST



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4



Budget estimatif et ressources

Moyens humains : Association des victimes de l'amiante - CAVAM, DREETS Nouvelle-Aquitaine, SPST PRISSEM 64.

Descriptif de l'action

- Déterminer la cible par le sous-groupe : Entreprises de Second Œuvre, Maitrises d'Ouvrages Industrielles, Maitrises d'Ouvrages Professionnelles ;
- Prioriser le repérage lors des sensibilisations (Objectif : développer le repérage) ;
- Rechercher à intégrer le risque amiante dans des outils d'évaluation (ex : APPTIV, diagnostic Employeur et salarié, Lien Présance-Inserm) ;
- Sensibiliser les différentes cibles par des rencontres, réunions d'information présentiels ou webinaires ;
- Promouvoir la plaquette sous-section 4 Nouvelle-Aquitaine.

Cibles

À déterminer par le sous-groupe : Entreprises de Second Œuvre, Maitrises d'Ouvrages Industrielles, Maitrises d'Ouvrages Professionnelles.

Méthodologie d'évaluation

- Est-ce que le périmètre ciblé est déterminé ? Oui / Non
- Est-ce que le support de sensibilisation priorise le repérage avant travaux ? Oui/Non
- Quels outils d'évaluation intègrent le risque d'amiante permettant de collecter des données ?
Citer le nom des outils
- Nombre de réunions/Sensibilisations organisées, satisfaction (*mesure d'impact avec la création d'un questionnaire*)

Action # 3.3

Les aides techniques et état des lieux de la collecte des déchets amiante



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4



Budget estimatif et ressources

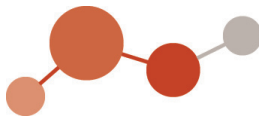
Moyens humains : DREAL, association des victimes de l'amiante - CAVAM

Descriptif de l'action

- Recenser les outils d'identification des déchetteries (amiante) et de leur niveau de mise à jour ;
- Actualiser et favoriser la mise à jour des outils d'identification des déchetteries
(ex : *carte régionale Pôle amiante - DREAL avec localisation, outil FFB <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>, ...*) ;
- Faire connaître les outils relatifs à l'identification des déchetteries (amiante et autres déchets) pour les professionnels et particuliers (producteur de déchets) ;
- Création d'un groupe de travail spécifique (DREAL, association des victimes de l'amiante, ADEME...)

Méthodologie d'évaluation

- Est-ce que les outils d'identification des déchetteries sont recensés ? Oui / Non
- Est-ce que les outils identifiés ont une mise à jour ? Oui / Non
- A-t-on fait connaître les outils d'identification des déchetteries auprès des cibles ?
- La collecte ou le dépôt des déchets a-t-elle été améliorée par l'action du PRST4.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 4

Prévenir les risques liés à la silice

Articulation PST4

Axe stratégique 1, action 2.1,
sous-action 2.13

Pilotage

Pilote et co pilotage : DREETS Nouvelle-Aquitaine



Calendrier
prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés SIST 79, APAS 17, SISTA, ASTPB, AHI 33, OPPBTP, SIST du Libournais, STAS 17, MSA Gironde, SPST Corrèze Dordogne, AIST 87, ACIST 23, SIMETRA, CARSAT Aquitaine, AMCO BTP, DDETSPP 47.

Contexte de l'action

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les travaux exposants à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont classés comme étant cancérigènes.

Ce sont plus de 300 000 travailleurs en France qui sont exposés directement ou indirectement (sous forme de poussières) à la silice cristalline dans plusieurs secteurs d'activités : bâtiments et travaux publics, fonderie, verrerie, céramique, fabrication de prothèses dentaires, cimenterie, mines et carrières, filtration viticole, etc.

Ce risque ancien d'exposition aux poussières est souvent ignoré car il est méconnu et sous-estimé. Ses effets sont différés donc peu perceptibles.

Ces expositions peuvent être à l'origine de maladies allant de handicapantes à mortelles et notamment :

- Limitation de la capacité respiratoire (essoufflements)
- Silicose
- Cancer broncho-pulmonaire
- Insuffisance rénale

Lors du PRST3, des plaquettes d'informations ont été réalisées à destination des employeurs et à destination des travailleurs.

Besoins, problèmes et enjeux

Besoin pour les préventeurs d'être outillés pour orienter leurs actions :

- Secteurs d'activités hors BTP moins connus comme étant exposants ;
- Données métrologiques pour caractériser les expositions (traçabilité et suivi individuel) ;
- Equipement de protection collective efficace.

Besoin d'une prise de conscience du risque par les entreprises et leurs travailleurs pour que les moyens techniques et organisationnels soient effectifs afin de réduire les expositions à la silice cristalline.

Action # 4.1

Sensibilisation des professionnels



Budget estimatif et ressources

Moyens humains : membres du groupe
Moyens financiers : budget à prévoir



Cibles

Entreprises du BTP, acteurs du BTP (*maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, coordonnateur sécurité protection de la santé...*), secteur d'activité autre que BTP

Descriptif de l'action

- Sensibilisation aux risques sanitaires, à la substitution et aux moyens de prévention.
- Réalisation d'un ou plusieurs webinaire sur le risque silice intégrant l'ensemble de ces aspects.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de manifestations organisées.
- Nombre de participants.
- Questionnaire satisfaction et attentes complémentaires des participants.

Action # 4.2

Réalisation d'études



Budget estimatif et ressources

Moyens pour la métrologie : par les services de santé au travail, mutualisation possible - Par la CARSAT Aquitaine - Participation à la compagnie CARTO Silice (secteur BTP).



Cibles

Entreprises de Nouvelle-Aquitaine du BTP et hors BTP

Descriptif de l'action

- Réalisation d'études

Objectifs de l'action : identifier les secteurs d'activité et les métiers concernés par ce risque puis établir un état des lieux en matière d'empoussièrement au poste.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de métrologies réalisées
- Nombre de postes explorés

Action # 4.3

Réalisation d'un retour d'expériences



Budget estimatif et ressources

Répertorier la documentation nationale existante. Mettre en perspective les actions réalisées (exemples de prévention, solutions de référence à diffuser)



Cibles

Les préventeurs de Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

- Réaliser un retour d'expériences pour outiller les préventeurs.
- Moyens : Répertorier la documentation nationale existante.

Méthodologie d'évaluation

- Réalisation d'un retour d'expérience (guide pratique ou autres formes).

Action # 4.4

Suivi individuel de santé



Budget estimatif et ressources

Travailler avec l'appui du Médecin Inspecteur (MIRT) sur les pratiques professionnelles après repérage des salariés exposés, en développant le recours aux données de la métrologie (cumul par années).



Cibles

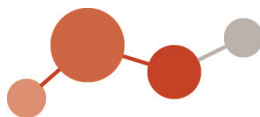
Les professionnels de santé des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de Nouvelle-Aquitaine.

Descriptif de l'action

Il s'agit de mettre en place les recommandations 2021 de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Méthodologie d'évaluation

Nombre de SPST ayant mis en place les recommandations HAS 2021 en matière de suivi de la Silice.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 5

Mieux connaître les expositions aux nanomatériaux afin de favoriser leur prévention

Articulation PST4

Axe stratégique 1, action 2.1, sous-action 2.13

Pilotage

Pilote et co pilotage : DREETS Nouvelle-Aquitaine



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés CARSAT Aquitaine, CARSAT Centre Ouest, MSA du Limousin, ARS, APAS 17, SIST 79, SISTA, AMCO BTP, AHI 33, ASTPB, STAS 17, DDETSPP 19, SPST Corrèze Dordogne, AIST 87, ASSTV 86, ACIST 23, SIMETRA

Contexte de l'action

Les nanomatériaux sont classés par l'OSHA comme risques émergents depuis 2009. Des dangers pour la santé ont été mis en évidence dans plusieurs études expérimentales. Les risques sont souvent méconnus dans les entreprises. Un travail d'information a été mené en Limousin et en Poitou Charentes dès les années 2013 dans le cadre du PRST2.

Un réseau actif de préventeur a été constitué depuis 2016 dans le cadre du PRST3 afin de repérer les salariés exposés. Le repérage des expositions aux nanomatériaux manufacturés et des expositions indirectes doit être poursuivie d'autant qu'elle va être facilitée par les nouveaux aspects réglementaires impactant les données figurant sur les fiches de données de sécurité et permettant l'identification de nanoformes.

Besoins, problèmes et enjeux

Outre l'enjeu sanitaire (effets différés suspectés) il s'agit d'informer salariés et employeurs sur des risques nouveaux, caractériser les expositions afin d'en assurer la traçabilité dans les documents d'entreprise et le dossier médical en santé au travail. Il s'agit également d'accompagner les entreprises dans la mise en place des moyens de protection collective et individuelle pour abaisser les niveaux d'exposition et améliorer la qualité de l'air respiré au poste.

Action # 5.1

Assurer une veille permanente



Budget estimatif et ressources

Utilisation de la plateforme collaborative «Osmose» afin de permettre le partage de documents entre tous les contributeurs et organisation de retour d'expérience et sessions techniques pour les préventeurs



Cibles

Les préventeurs de la région engagés dans l'action

Descriptif de l'action

Assurer une veille permanente dans le but d'actualiser les connaissances de préventeurs engagés dans cette action.

Méthodologie d'évaluation

Nombre de documents mis en ligne et nombre de sessions thématiques organisées.

Action # 5.2

Repérer les salariés exposés aux nanomatériaux



Budget estimatif et ressources

Appui des institutions: CARSAT Aquitaine et Centre Ouest, DREETS (mission santé sécurité et inspection médicale du travail) ainsi que DDETSPP (réglementation travail) aux actions de repérage engagées dans les entreprises par les SPST



Cibles

les TPE PME de la région, avec un ciblage sur celles utilisant des process innovants

Descriptif de l'action

Repérer les salariés exposés aux nanomatériaux en privilégiant les TPE-PME et en ciblant les process innovants (fabrication additive, fabrication et utilisation de graphène), les expositions au dioxyde de titane nanométrique

Méthodologie d'évaluation

Nombre d'actions en milieu de travail et nombre d'appuis techniques.

Action # 5.3

Capitaliser les données d'exposition recueillies et permettre une action de communication en lien avec le groupe de travail Veille risques émergents.



Budget estimatif et ressources

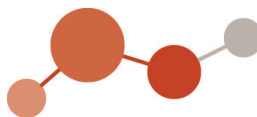
Recueil sur un tableau Excel des données relatives à chaque action en milieu de travail (département, taille de l'entreprise, secteur d'activité, nombre de salariés exposés, process incriminé, nature du produit chimique, voie d'exposition, état des EPC, port d'EPI, connaissance du risque).
Elaboration d'un outil de recueil accessible dans Osmose.

Descriptif de l'action

- Capitaliser les données d'exposition recueillies tout en conservant la confidentialité des sites de travail visités.
- Permettre une action de communication en lien avec le groupe de travail sur la veille sur les risques émergents.

Méthodologie d'évaluation

Réalisation de l'action de communication.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION



FICHE ACTIONS 6

Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied

Articulation PST4

Axe Transversal et Axe stratégique 1, action 2.12, sous-actions 2.21, 2.22, 2.24

Pilotage

Pilote : DREETS Nouvelle-Aquitaine

Co pilotage : OPPBTP



Calendrier

prévisionnel

Durée du PRST4

Partenaires associés CARSAT Centre Ouest - CARSAT Aquitaine - SPST Corrèze Dordogne - DDETS 47 - DDETS 17 - DDETSPP 87 - ASTPB - SIST 79 - CPME

Contexte de l'action

- Le risque de chute est inhérent à l'activité humaine.
- Les chutes représentent plus de 50% des accidents de la vie courante (54,3% en 2017 selon le rapport de l'EPAC) et 1/3 des accidents du travail toutes branches confondues (Statistiques 2019 - Assurance Maladie- Ameli)
- CTN A (*industrie de la métallurgie*) : **7%** chutes de hauteur - **11%** chutes de plain-pied
- CTN B (*BTP*) : **16%** chutes de hauteur - **14%** chutes de plain-pied
- CTN C (*transport de l'eau, gaz, elec, livre et communication*) : **11%** chutes de hauteur - **18%** chutes de plain-pied
- CTN D (*Services, commerces, industries de l'alimentation*) : **10%** chutes de hauteur - **16%** chutes de plain-pied
- CTN E (*Industries de la chimie, de la plasturgie et du caoutchouc*) : **7%** chutes de hauteur - **13%** chutes de plain-pied
- CTN F (*industries bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs, peaux, pierres, terres à feu*) : **8%** chutes de hauteur - **13%** chutes de plain-pied
- CTN G (*commerce non-alimentaire*) : **13%** chutes de hauteur - **15%** chutes de plain-pied
- CTN H (*services I*) : **14%** chutes de hauteur - **24%** chutes de plain-pied
- CTN I (*services II*) : **11%** chutes de hauteur - **18%** chutes de plain-pied

Dans le milieu professionnel, l'exposition au risque de chute de plain-pied est permanent et le risque de chute de hauteur est très fréquent, notamment le risque de chute de faible hauteur. Les situations d'exposition au risque sont diverses et la prévention de ce risque repose sur une évaluation souvent perfectible.

L'exposition régulière des travailleurs au risque sans que cela se traduise par un accident conduit à sous-évaluer le risque et à limiter la mise en œuvre de mesures de prévention effectives.

Pourtant les conséquences des accidents, notamment lors des chutes de hauteur, lorsqu'ils surviennent, sont la plupart du temps graves.

Autre élément à prendre en considération : la prévention du risque de chute de hauteur fait systématiquement partie des actions prioritaires des préventeurs depuis plusieurs années et est un axe de travail récurrent des partenaires sociaux, notamment dans le cadre des différents PST. A ce titre identifier de nouvelles pistes d'actions tendant à améliorer la prévention de ce risque n'est pas chose aisée

Besoins, problèmes et enjeux

- Faire prendre conscience du risque.
- Apporter les connaissances nécessaires à la prévention efficace de ce risque.
- Aider les cibles à se positionner sur un choix.

Méthodologie d'évaluation pour les actions menées par le groupe

Sources d'informations potentielles pour l'évaluation :

- CARSAT (sinistralité)
- DREETS/DDETS (constats lors des contrôles)
- OPPBTP (baromètres des pratiques)
- RETEX des OP et des OS

Indicateurs :

- Outils produits par le groupe de travail ;
- Diffusion des outils produits ;
- Nombre d'actions de sensibilisation menées (en propre et via les réseaux) ;
- RETEX des préventeurs sur l'intégration des outils dans les pratiques professionnelles ;
- Réalisation d'états des lieux comparatifs espacés dans le temps auprès des Coordonnateurs de Sécurité et de Protection de la Santé (action 4) lors du déploiement de l'action via les clubs SPS et organisations professionnelles (OP) ;
- Sondages qualitatifs auprès des cibles (Maîtres d'ouvrages, OP).

Action # 6.1

Réaliser un diagnostic fin de la sinistralité hors BTP liée aux chutes



Budget estimatif et ressources

Mobiliser les statisticiens de la CARSAT
Croiser les données avec celles des autres préventeurs, des Services de Prévention et de Santé au Travail et des partenaires sociaux.



Cibles

Les acteurs du PRST

Contributeurs

Les acteurs du PRST

Le problème identifié :

Le risque de chute de hauteur notamment est intuitivement associé au secteur du BTP, or tous les secteurs d'activité sont concernés par ce risque (cf. chiffres de la sinistralité cités supra). Il est difficile d'identifier au niveau local les secteurs particulièrement touchés.

Les objectifs :

Réaliser un diagnostic fin de la sinistralité régionale hors BTP afin de permettre un ciblage spécifique des secteurs envers lesquels mener des actions.

Effets attendus de l'action :

- Identification des secteurs accidentogènes.
- Définition d'actions spécifiques à ces secteurs.

Action # 6.12

2 Développement d'outils permettant d'évaluer la capacité à travailler en hauteur



Budget estimatif et ressources

A l'attention des professionnels (formation) :

Création des 2 référentiels par les participants au PRST (sinistralité, équipement de protection collective puis équipement de protection individuelle, situations d'accidents, situations concrètes et solutions + pour les chargés de travaux : obligations employeurs, de formation du personnel etc.), en lien avec système PASI et CFA.

A l'attention des employeurs :

Création d'un document référentiel «autorisation de montée», type A5 par les membres du groupe.

A l'attention des entreprises utilisatrices :

Création d'une fiche «permis de travaux en hauteur», A3/A4 par les membres du groupe.

Solliciter l'aide d'une entreprise intéressée ou ayant déjà ce dispositif.



Cibles

A l'attention des professionnels (formation) :

Référentiel régional de formation généraliste : tous travailleurs, intérimaires et jeunes

Référentiel régional de formation « chargés de travaux » : pour les chargés de travaux et employeurs

A l'attention des employeurs :

Création d'un document «autorisation de montée» : tous les employeurs de Nouvelle-Aquitaine quand leurs travailleurs sont amenés à travailler les pieds décollés du sol

A l'attention des entreprises utilisatrices :

Entreprises utilisatrices / Entreprises extérieures de Nouvelle-Aquitaine

Toute autre structure sensible à ce risque peut utiliser ce document



Contributeurs

DREETS - CARSAT - OPPBTP - SPST - Organisations professionnelles - CFA - Entreprises

Problème :

Travailler en hauteur n'est pas une évidence et encore moins inné.

Besoin : Il faut des capacités spécifiques pour évaluer le risque, mettre en place la prévention puis appliquer une solution pérenne. Ces capacités dépassent le cadre des formations connues (diversités de milieux, de solutions, aptitude médicale, formation au poste...) et l'employeur peut facilement sous-évaluer ces difficultés et les capacités des salariés.

Objectifs

Une phase de conception des supports (initiale ci-dessous) et une phase de portage par chacun en vue d'une mise en œuvre généralisée en région (à convenir dès la conception).

A l'attention des professionnels (formation) :

- Référentiel régional de formation généraliste pour que les travailleurs prennent connaissance des situations à risques et conscience du fait que des solutions existent (objectif de prise en compte du risque et identifier qu'un moyen d'accès doit être en place). Ajouter cette formation volet "chute de hauteur" au Passeport Sécurité Intérim (PASI) pour intérimaires et auprès des CFA pour les jeunes.

- Référentiel régional de formation pour les chargés de travaux pour présentation des grandes familles de solutions techniques et permettre un choix en fonction des situations de travail. Objectif de préparation de chantier, choix de solution et chiffrage.

Formation transverse aux différents risques de chute.

A l'attention des employeurs :

- Création d'un document "autorisation de montée". Equivalent d'une autorisation de conduite. Pour chaque salarié, ce document daté reprend : l'aptitude médicale (lien avec le suivi médical obligatoire auprès du SST), la/ les formations travaux en hauteur, la formation au poste et énumère de manière non exhaustive les situations pour lesquelles l'employeur l'autorise à intervenir.

A l'attention des entreprises utilisatrices :

Création d'un document type d'analyse de risque commune " Entreprise Extérieure / Entreprise utilisatrice" et "MOA /Entreprise Extérieure" face au risque de chute de hauteur. Utilisable en phase étude, indispensable avant le démarrage des travaux.

Effets attendus

Effets généraux :

- Une meilleure évaluation du risque chutes de hauteur et une prise de conscience par l'ensemble des acteurs concernés (salariés, employeurs, entreprises utilisatrices) ;
- Des équipements de protection choisis en amont, en adéquation avec les situations de travail et en donnant la priorité aux protections collectives ;
- Des chutes évitées.

A l'attention des professionnels (formation) :

- Référentiel régional de formation généraliste : informer et sensibiliser tous les publics pour qu'il prenne conscience du risque chute de hauteur.
- Référentiel régional de formation chargés de travaux : pour que les chargés de travaux et employeurs s'organisent (personnel et moyens) pour mettre en place des moyens matériels et humains adaptés.

A l'attention des employeurs :

- Que les employeurs apprécient, formalisent et suivent les capacités de chaque employé à travailler en hauteur.
- Donne une indication à l'employeur pour le suivi médical.

A l'attention des entreprises utilisatrices :

- Analyse des risques des travaux en hauteur systématique par les EE/EU.
- Maîtriser le risque de chute des EE et faciliter le dialogue pour optimiser l'organisation/Co activité et les moyens nécessaires.

Action # 6.3

Sensibiliser sur le recours aux escabeaux (Informer, Prévenir et Sécuriser)



Budget estimatif et ressources

Campagne de communication pour la sensibilisation des utilisateurs
Module de sensibilisation au risque
Mémento d'aide à la décision en fonction de l'usage et la tâche à réaliser



Cibles

Chef(fe)s d'entreprises, conjoint(e)s, employeurs, utilisateurs dont les apprentis et les travailleurs temporaires.

Contributeurs

Organisations professionnelles et salariales, Préventeurs institutionnels, Fournisseurs

Descriptif de l'action

Besoin/problème/enjeux

- Usage de matériel non-normalisé mais de faible coût en réponse à l'absence de préparation de la tâche à effectuer.
- Forte accidentologie avec cet équipement dans la branche BTP et dans d'autres (service à la personne).
- L'accident peut provoquer une incapacité de son utilisateur à son poste.

Objectifs

- Diminuer l'accidentologie liée à l'usage de cet équipement.
- Informer les utilisateurs à l'usage et aux limites de ce type de matériel.
- Aider l'utilisateur à choisir l'équipement adapté à la tâche à faire.

Effets attendus

- Prise de conscience de la préparation des travaux en hauteur et particulièrement pour les faibles hauteurs.
- Apport de connaissance sur le sujet (*type de matériel existant, norme, accidentologie, usages et bonnes pratiques, ...*).
- Choix de matériel normalisé et "confort".
- Limitation de ce type d'accident.
- Utilisation en sécurité du matériel et en adéquation de la tâche à réaliser ;
- Impliquer les fournisseurs dans cette réflexion.

Action # 6.4

Définition d'un cahier des charges de la phase coordination conception



Budget estimatif et ressources

Organiser des réunions de travail avec les différents acteurs pour aboutir à un cahier des charges
Prendre en compte la norme harmonisée NFP 99-600
Présenter ce cahier des charges à la profession et aux acteurs de la conception d'opérations de BTP



Cibles

MOA/MOE/Architectes/ OPC/CSPS

Contributeurs

Membres du groupe de travail /
Représentants des CSPS / club CSPS
Représentants des MOA / des architectes /
des MOE / des OPC / des bureaux d'études

Descriptif de l'action

Problème

Depuis la directive européenne de 1992, il est établi que les accidents du travail intervenus dans le secteur du BTP trouvent, pour 2/3 d'entre eux, une origine dans le défaut de coordination des différentes entreprises sur les chantiers.

Le Code du travail prévoit que le Maître d'Ouvrage (MOA) doit s'assurer de l'intervention d'un CSPS (coordinateur de sécurité et de protection de la santé) pendant les phases conception et réalisation d'une opération de BTP.

En phase conception et en principe, l'intervention du CSPS a notamment pour objet de garantir le respect des Principes généraux de prévention (PGP), notamment lors des choix architecturaux, techniques et dans l'organisation des chantiers. Or il ressort des retours d'expériences des organismes préventeurs et les témoignages de CSPS que leur intervention en phase conception est très limitée pour plusieurs raisons :

- désignation tardive du CSPS par le MOA,
- faible considération des intervenants en conception (MOA, architectes, Maître d'Oeuvre, Bureaux d'études, OPC) vis-à-vis de la mission SPS,
- modalités de collaboration insuffisamment définies entre les acteurs,
- méconnaissance de l'impact de la coordination en phase conception sur le bon déroulement du chantier.

En réalité, en conception, la mission du CSPS porte essentiellement sur : la rédaction des plans généraux de coordination (PGC), des Dossiers d'Interventions Ultérieures sur Ouvrages (DIUO), ouverture du Registre Journal (RJ), le cas échéant du règlement intérieur du collège inter entreprise de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT).

Autre problème

Le Code du travail distingue 3 catégories de chantiers auxquelles s'appliquent des obligations différentes en matière de coordination. Cette répartition prend notamment pour critère le nombre d'hommes/jours nécessaires au chantier. Cette classification doit être établie dès la phase conception et les MOA rencontrent des difficultés pour objectiver le classement du chantier. Cela peut aboutir à un déclassement inopportun du chantier.

Besoin

- Faire prendre conscience aux MOA et autres acteurs de la conception d'une opération de BTP de la légitimité de la mission des CSPS en phase conception.
- Préciser les attendus de la mission CSPS lors de cette phase.
- Généraliser les bonnes pratiques à l'ensemble des chantiers.
- Objectiver le classement du chantier afin que les obligations adéquates en matière de coordination s'appliquent.

Enjeu

- Favoriser la prise en compte des PGP par le MOA lors de la phase de conception et anticiper la prévention des risques, notamment de chute de hauteur et de plain-pied.
- Appliquer les PGP aux choix architecturaux et techniques et faire en sorte que ceux-ci soient retranscrits dans les dossiers de consultations entreprises (DCE).
- Favoriser la prise en compte des PGP lors de la réalisation des DIUO.

Objectifs

Réalisation d'un cahier des charges de la mission CSPS applicable à la phase conception des chantiers de BTP définissant un socle minimal de prestation commun aux différents chantiers.

Ce cahier des charges aurait vocation à servir de base aux échanges commerciaux entre MOA et CSPS lors de la négociation du marché afin de garantir au CSPS l'exercice réel de ses missions.

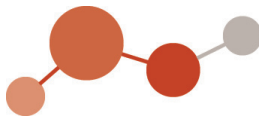
Pour ce faire, il convient d'identifier les moments clés de la phase conception et les interlocuteurs adaptés permettant à chaque étape la prise en compte des PGP.

Ce cahier des charges aurait également pour objet de préciser les modalités de collaboration minimales entre les acteurs en phase conception et le CSPS.

Ce cahier des charges aurait enfin pour objet de permettre de prévoir le nombre d'hommes/jours nécessaires au chantier.

Effets attendus

- Amélioration de l'implication des CSPS en phase conception.
- Classement conforme des chantiers dès la conception au titre des obligations de coordination.
- Intégration du cahier des charges aux contrats de coordination et intégration des modalités de collaboration aux pièces marchés sur les chantiers.
- Diminution des accidents du travail.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 7

Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

Articulation PST4

Axe stratégique 1, action 1.4, action 2.3, sous-actions 2.31, 2.32, 2.33

Pilotage

Pilote : CARSAT Centre Ouest
Co pilotage : ARACT



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés CFDT - DDETSPP 47 - CH Esquirol - FNSEA - SIST 79 - ARS - SIST du Libournais
CARSAT Aquitaine - CFTC - APAS 17 - SPST Corrèze Dordogne - FO - ASSTV 86 - SISTA

Contexte de l'action

En Nouvelle Aquitaine, les RPS sont actuellement à un haut niveau de préoccupation avec de plus en plus de situations d'alertes ou avérées. Les facteurs de risque constatés sur le territoire néo-aquitain sont :

- **soit persistants mais amplifiés** : manque de sens au travail, de reconnaissance, tensions au sein de collectifs de travail pouvant être générés par l'organisation de travail ;
- **soit nouveaux avec des effets à long terme encore difficiles à appréhender** : télétravail, retour sur site où les cadres d'action sont évolutifs, nouvelle approche des droits et devoirs post-crise sanitaire, difficile équilibre et préservation des sphères privée et professionnelle, rapport à l'espace et à son partage avec l'arrivée des flex'offices.

Toutes les cibles (salariés, managers, IRP, acteurs-relais) du territoire peuvent manifester un besoin de maîtrise plus approfondie du sujet (chacun à des degrés différents), sur le « comment agir réellement en prévention » qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire.

Cependant le sujet reste à ce jour encore dénié, connoté par la notion de faute et sanction chez les employeurs, managers qui s'y engagent donc difficilement. C'est un sujet souvent confié au périmètre des ressources humaines, dans des organisations qui permettent par leur anomie son développement, et que certains intervenants choisissent d'aborder par des sujets connexes quand d'autres estiment devoir nommer clairement le sujet qui ne s'énonce pas toujours. Les liens entre prévention des RPS et performance globale, avec le registre économique et durable des entreprises ne sont pas réalisés de façon explicite, démonstrative.

Besoins, problèmes et enjeux

Aussi, sur le plan méthodologique, pour soutenir le passage à l'action dans les entreprises et la co-construction de solutions, à ce jour perçus comme insuffisants en Nouvelle Aquitaine comme sur le reste du territoire national, les approches actuelles semblent avoir besoin d'être :

- mieux diffusées, relayées,
- complétées, notamment il semble aussi plus efficace de repérer/installer des conditions de réussite dans le temps/la durée et d'installer un suivi des effets, des moyens de détection précoce pour accompagner les entreprises efficacement,
- tournées le plus possible vers la prévention primaire puisqu'actuellement, c'est la prévention tertiaire qui reste la plus soulignée sur le territoire néo-aquitain.

La phase de diagnostic comme préambule à l'action peut aussi être constatée comme un temps dont il n'est rien fait à l'issue, décevant les attentes des contributeurs à ce diagnostic.

Les expériences actuelles retranscrites par les membres du groupe PRST témoignent de logiques d'accompagnement par palier de maturité, de bonnes pratiques valorisables faisant le lien avec d'autres sujets traités dans les entreprises ou de l'identification de personnes référentes, mais aussi d'une interrogation pour outiller la prévention des RPS lors de futurs changements et en faire un levier de fidélisation sur le territoire néo-aquitain et dans les secteurs en tension.

Action # 7.1

Faciliter l'appropriation par les entreprises des méthodes et outils d'évaluation et de prévention des RPS



Budget estimatif et ressources

Création de support : 10 K€ (vidéos...)
Consultant spécialisé en communication : 10 k€
Financement des actions de communication : 20 k€



Cibles

Le monde de l'entreprise



Calendrier prévisionnel

Etape 1 : fin 2022.
Etape 2 : 1^{er} trimestre 2023
Etape 3 : élaboration du plan de communication **Mi 2023**. Déploiement du plan de communication **mi 2023 à fin 2025**
Etape 4 : dernière année du PRST4

Descriptif de l'action

Porter au plus près des entreprises et de ses acteurs internes, les méthodes et outils permettant l'évaluation et la prévention des RPS, passent par les étapes suivantes :

Etape 1 Inventaire : visant à identifier toutes les méthodes et outils, ainsi qu'à évaluer leur efficacité et leur capacité à mobiliser les acteurs de l'entreprise.

Etape 2 Ciblage : afin de maximiser l'impact de nos actions, il est important de se focaliser sur des secteurs d'activité particulièrement concernés par les risques psycho-sociaux. L'analyse de données maladies ou AT/MP, des fiches entreprises, des DUERP, des motifs de consultations médicales, pourra conforter le choix de certaines activités, comme le médico-social, voire aussi faire émerger de nouvelles cibles.

Etape 3 Communication : la réussite de cette Action 1 passe par un plan de communication ambitieux à même de diffuser aux bons interlocuteurs les outils et méthodes identifiés à l'étape 1. Les supports vidéos développés lors du PRST3 pourront être utilisés, les acteurs du groupe pourront organiser des conférences, tous publics, les nouveaux outils de communication, notamment digitaux, seront à considérer. Sur cette approche, l'apport d'un consultant externe spécialisé en communication, est indispensable. Ce plan de communication devra être porté de manière concrète et active par l'ensemble des acteurs territoriaux.

Etape 4 Vérification : vérifier, en fin de programme, la présence dans les DUERP du risque RPS, pour valider l'impact de l'action

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisations

R1 Outils de communication digitaux : nombre de clics ou téléchargements.

R2 Outils de communication non digitaux : volumétrie (nb envoi, diffusion, nb participants à des manifestations..).

Indicateurs de résultats et d'impacts

R3 Nombre de sollicitations vers les intervenants (institutionnels ou cabinets conseils ...).

R4 % de DUERP intégrant valablement l'évaluation des RPS dans ses items.

Action # 7.2

Elaborer un outil de Prévention des RPS en amont des évolutions organisationnelles



Budget estimatif et ressources

Création de support : 15 K€
(brochures, kits, vidéos...)



Cibles

Le monde de l'entreprise
(CSE/CSSCT, chefs de projets, managers...).



Calendrier prévisionnel

Etape 1 : fin 2022
Etape 2 : 2023
Etape 3 : début 2024.
Etape 4 : 2024 et 2025

Descriptif de l'action

Etape 1 Bibliographie : la thématique de la conduite du changement est très documentée, néanmoins le lien avec les RPS est à analyser. Des retours d'expériences (REX) sur des évolutions organisationnelles accompagnées par les membres du groupe de travail alimenteront les réflexions.

Etape 2 Ingénierie : développer ou adapter des méthodes et des outils existants, permettant le questionnement et la prise en compte en amont des changements, de leurs impacts sur la Santé mentale et la Sécurité des salariés.

La méthodologie doit veiller à bien s'appuyer sur le CSE/CSSCT et les acteurs portant ces projets (chefs de projet/managers). On pourrait également encourager la nomination de référents RPS (sentinelles ?) en interne qui auraient des connaissances et seraient attentifs à des facteurs émergents.

En matière d'outil, cette action pourrait aboutir à une Check List de questions ouvertes : « comment je m'y prends » ou « comment conduire mon projet de changement en préservant l'engagement des équipes/sans RPS ? », avec comme pierre angulaire/grille de lecture de départ du projet, le volet humain pour s'assurer de l'engagement et la santé des futurs acteurs de ce changement.

Etape 3 Prise en main et tests : expérimenter la méthodologie et les outils sur des situations réelles dans le but d'un retour d'expérience et d'ajustements éventuels.

Etape 4 Communication : faire le lien avec l'étape 3 de l'action 1

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisations

R1 : Disposer d'une revue de synthèse des méthodes et outils.

R2 : Mise à disposition d'une méthode dédiée et de ses outils.

Indicateurs de résultats et d'impacts

R3 : REX du test réalisé.

Action # 7.3

Consolider l'animation régionale du réseau des intervenants spécialisés



Budget estimatif et ressources

Création de support : 10 K€ (brochures)



Calendrier prévisionnel

Etape 1 : 1^{er} trimestre 2023

Etape 2 : fin 2022

Jalon 3 : 2023

Descriptif de l'action

Etape 1 Guides : finaliser un travail initié durant le PRST3, relatif à un document intitulé : « Recours à des ressources externes à l'entreprise pour la Prévention des RPS ». Identifier les différentes entrées méthodologiques possibles pour réduire les RPS (charge de travail, QVT, formation ...). Partager au niveau du groupe la dernière version d'une publication INRS, ED 6479 intitulée : « Prévention des risques psychosociaux. Se faire accompagner par un consultant. »

Etape 2 Réseaux existants : identification des réseaux constitués (CARSAT, DREETS, ARACT, SPST, IPRP, ...). Présentation du réseau de cabinets conseils des CARSAT, de son mode d'animation et des outils développés pour soutenir ce réseau.

Jalon 3 Décision : la mise en place d'un réseau unique de consultants, est-elle partagée par toutes les institutions régionales ?

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisation :

R1 : Disposer du Guide

Indicateurs de résultats et d'impacts :

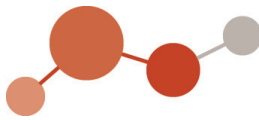
R2 : Selon décision prise sur Jalon 3.

Action # 7.4

REX entre participants du Groupe de travail

Ce n'est pas une action en tant que telle, mais le groupe tient à ce que ce soit maintenue, sur ce PRST4, une habitude de travail mise en place par le groupe RPS du PRST3, consistant à partager régulièrement, entre membres, les actions et réalisations remarquables conduites par nos institutions.

Ces échanges viendront alimenter les travaux des actions du groupe.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION



FICHE ACTIONS 8.1

Prévenir les risques routiers liés aux chantiers temporaires de route et de bords de route

Articulation PST4

Axe transversal et stratégique 1, action 2.4

Pilotage

Pilote : DREETS Nouvelle-Aquitaine

Co-pilotage : CARSAT Centre Ouest, OPPBTP



Calendrier prévisionnel

Durée du PRST4

Partenaires associés CFE-CGC - STL - AIST 87

Contexte de l'action

- Des chantiers temporaires de route et de bords de route source de risques d'accidents du travail.
- La signalisation et le balisage, primordiales pour les prévenir.
- Des règles strictes issues de la réglementation.
- Des guides très bien faits illustrant différentes situations en fonction de la configuration.
- Une multitude de cas possible.
- Dans le cadre du PRST 3, création d'une application mobile et d'un site internet pour dématérialiser et faciliter la pose de la signalisation de chantiers en bord de route. A la fin du PRST 3, 10 000 utilisateurs étaient recensés.

Besoins, enjeux, problèmes

- Prévenir les risques lors des chantiers temporaires de route et de bord de route ;
- Accompagner et sensibiliser les professionnels réalisant ce type de chantier, source de risque aussi bien pour les professionnels que pour les usagers de la route .
- Faciliter la recherche du bon schéma d'implantation de la signalisation en fonction de la configuration du chantier.

Cibles

Toutes les entreprises ayant des chantiers empiétant sur la route (travaux sur réseaux, échafaudages implantés en bord de route, élagages...), tous les acteurs de l'entreprise (conducteurs

Action # 8.11

Optimisation de l'application JeBalise et développement de nouvelles fonctionnalités



Budget estimatif et ressources

Financement prestataire : 70 000 €
Financement DREETS/CARSAT CO



Calendrier prévisionnel

Premières évolutions disponibles en mai 2022

Descriptif de l'action

Amélioration du design et des options de l'application Jebalise pour faciliter et augmenter son utilisation :

- Possibilité de création d'un compte utilisateur pour personnaliser son chantier.
- Possibilité aux loueurs de panneaux d'être géo-localisés sur l'application.

Méthodologie d'évaluation

Sources d'informations potentielles pour l'évaluation :

- Statistiques de l'application
- Questionnaire satisfaction aux personnes enregistrées dans l'application

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de téléchargements ;
- Nombre de comptes créés ;
- Nombre d'actions de communication réalisées
- Nombre de participants ou personnes impactées par la communication.

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'utilisateurs ayant envoyés un message via le formulaire de contact disponible dans l'application ;
- Taux de satisfaction.

Action # 8.12

Communication sur la nouvelle version de JeBalise



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques : en lien avec le groupe de travail communication du PRST 4



Calendrier prévisionnel
2022-2024

Descriptif de l'action

Etablir un plan de communication et le déployer en lien avec le groupe de travail communication du PRST.

Méthodologie d'évaluation

Sources d'informations potentielles pour l'évaluation :

- Statistiques de l'application
- Questionnaire satisfaction aux personnes enregistrées dans l'application

Indicateurs de réalisations :

- Nombre de téléchargements ;
- Nombre de comptes créés ;
- Nombre d'actions de communication réalisées
- Nombre de participants ou personnes impactées par la communication.

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'utilisateurs ayant envoyés un message via le formulaire de contact disponible dans l'application ;
- Taux de satisfaction.

Action # 8.13

Pérennisation de l'application JeBalise au-delà du groupe de travail



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe



Calendrier prévisionnel
2022-2023

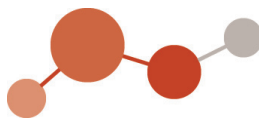
Descriptif de l'action

Trouver et convaincre les contacts nationaux afin que les moyens financiers et humains puissent être dimensionnés et pérennisés.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre contacts nationaux pris.

Nombre de suites favorables.



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION



FICHE ACTIONS 8.2

Prévenir les risques routiers liés aux mobilités alternatives

Articulation PST4

Axe transversal, Axe stratégique 1
Action 1.4, sous-action 1.42, action 2.4,
Sous-actions 2.41, 2.41 et 2.43

Pilotage

Pilote : CARSAT Aquitaine

Co-pilotage : DREETS Nouvelle-Aquitaine



Calendrier
prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés CARSAT Centre Ouest - MSA Gironde - MEDEF - CTFC - AHI 33 - APAS 17 - SPST Corrèze Dordogne.

Contexte de l'action

- Constat, depuis le milieu des années 2010, d'une mutation des modes de déplacement vers des déplacements dits «doux» ou «alternatifs» (en raison du développement de l'offre en moyens de transports alternatifs, de la prise de conscience écologique, de l'engorgement des centres villes, de la crise sanitaire et des prix des carburants). En France en 2020, les ventes de vélos à assistance électrique ont augmenté de 29 % et les ventes de trottinettes électriques ont progressé de 34% en volume.
- Une politique publique en matière de déplacements qui incite à l'usage de ces modes de transport. La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 questionne la mobilité professionnelle et impose à certaines entreprises la mise en œuvre d'actions visant la transformation des pratiques.
- Une évolution des usages qui se traduit par des effets visibles sur la sinistralité. Une étude sur la métropole bordelaise réalisée à la demande des partenaires sociaux siégeant à la CARSAT Aquitaine montre que ces accidents ont presque quadruplé entre 2015 et 2021. Les statistiques nationales 2021 de la sécurité routière déplorent un nombre de décès en vélo qui pour la première fois franchit la barre des 200 morts, et 20 personnes ont perdu la vie dans des accidents de trottinette en 2021.
- Des risques lors des trajets domiciles-travail ou des trajets en missions. S'il n'y a pas de lien de subordination entre l'employeur et le salarié lors d'un trajet domicile-travail, il n'en demeure pas moins que cette problématique est un enjeu pour les employeurs (économique, social et environnemental) et que ceux-ci disposent de moyens pour agir sur la sinistralité routière liée au travail. Pourtant, alors que la possibilité de se rendre au travail est aujourd'hui un critère d'attractivité pour recruter et que la politique publique incite à l'usage de mode de transports doux, on constate dans les faits que certains employeurs peuvent aller jusqu'à dissuader leurs salariés d'utiliser ces modes de déplacement en raison du risque perçu dans certains secteurs. La problématique concerne également d'autres travailleurs qui utilisent des modes de déplacements alternatifs dans le cadre de leurs activités (travailleurs des plateformes avec livraison de repas, entrepreneurs et vélos cargos, etc.).

Besoins, enjeux, problèmes

- Augmentation des usages et de la sinistralité.
- Une connaissance du risque et des réglementations à améliorer et à objectiver en Nouvelle-Aquitaine afin de mieux mobiliser en faveur de sa prise en compte.
- Des acteurs multiples sur cette thématique : nécessité de travailler de concert avec les différents acteurs pour agir en cohérence et être impactant.
- Des entreprises qui ont besoin d'être outillées, accompagnées, pouvant parfois décourager les salariés d'utiliser ces moyens de déplacements, en raison du risque pouvant être perçu.
- Des accidents graves ou mortels pouvant trouver pour origine une cohabitation difficile sur les routes : collisions vélos/trottinettes par un camion, bus, ...
- Le développement des travailleurs des plateformes exposés à ce risque mais un public difficile à «toucher» en raison de leur statut : un public jeune, souvent précaire.

Action # 8.2.1

Développer la connaissance, mobiliser et coordonner les différentes forces vives en faveur de la prévention de ce risque pour les travailleurs

Sous-action # 8.2.1.1

Affiner la connaissance pour mieux connaître ce risque et mieux mobiliser en faveur de sa prise en compte : diagnostic



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe pour réaliser le diagnostic.
Possibilité à affiner pour la CARSAT Aquitaine de recourir à un CDD pour effectuer le travail d'analyse des déclarations d'accidents du travail.
Travail de maquettage du diagnostic à prévoir.



Calendrier prévisionnel
Diagnostic finalisé
fin 1^{er} semestre 2023

Participants CARSAT - MSA - SPST - DREETS - Préfectures des zones concernées (coordonnateur sécurité routière) - Lien avec le GT diagnostic territorial.



Cibles

Les préventeurs, le CRPST/CROCT, les pouvoirs publics et collectivités territoriales, les entreprises, salariés, IPR, OS/OP, branches...

Descriptif de l'action

- Améliorer la connaissance du risque sur la région Nouvelle-Aquitaine en produisant un diagnostic global et le diffuser pour améliorer sa prise en compte :
- Etablir un diagnostic global sur ce risque en Nouvelle-Aquitaine (sinistralité / volet réglementaire / focus travailleurs des plateformes...) et le diffuser. Elargir le diagnostic de sinistralité effectué par la CARSAT Aquitaine sur la métropole bordelaise avec les données de la MSA (sur 2 années). Identifier des pôles de sinistralité en Nouvelle-Aquitaine sur la cartographie ONISR afin d'élargir le diagnostic sur ces zones. Prendre contact avec les services des Préfectures concernées (coordonnateurs sécurité routière). Recenser les réglementations relatives aux différents engins de déplacements personnels pour en améliorer la connaissance. Inclure dans le diagnostic une partie sur les travailleurs des plateformes.

Méthodologie d'évaluation

Sources d'informations potentielles pour l'évaluation :

Le groupe de travail et les outils qu'il aura mis en place pour suivre les actions ; les outils de l'information et de la communication (statistiques lectures des sites, des clics des réseaux sociaux) ; résultats des questionnaires / quizz élaborés par le groupe, etc.

Indicateurs de réalisations :

Nombre de réunions / publications autour du diagnostic.

Indicateurs de résultats :

Questionnaire de compréhension auprès des auditeurs lors des présentations (questionnaire ou quizz en direct)

Sous-action # 8.2.1.2

Impulser des partenariats et mobiliser largement autour de la prévention du risque routier professionnel lié aux mobilités alternatives



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe de travail



Cibles

Les différentes parties prenantes œuvrant en la matière



Calendrier prévisionnel

Contacts pris fin janvier 2023

Participants CARSAT - DREETS - OS/OP membres du groupe - MSA - SPST membres du groupe

Descriptif de l'action

- Travailler en synergie avec toutes les parties prenantes afin d'avoir une action cohérente et de toucher au mieux les cibles finales.
- Identifier les différents acteurs mobilisables et les contacter pour identifier les ressources/partenariats potentiels, d'abord sur un ou des territoires donnés.
- Impliquer ces partenaires dans les actions du PRST4 et leur diffuser les travaux qui en seront issus.

Méthodologie d'évaluation

Sources d'informations potentielles pour l'évaluation :

Tableau de suivi des prises de contacts sur OSMSE.

Indicateurs de réalisations :

Nombres de prises de contacts effectuées.

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'implications effectives de ces partenaires dans les différents travaux menés par le GT
- Diversité des partenariats.

Action # 8.2.2

Développer la connaissance, mobiliser et coordonner les différentes forces vives en faveur de la prévention de ce risque pour les travailleurs

Sous-action # 8.2.2.1

Sensibiliser le monde de l'entreprise dans sa globalité



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres. En fonction du support qui sera retenu pour ce guide, de possibles moyens financiers ou techniques à déterminer (appli, page internet, rubrique internet...).

Maquettage du guide possible par CARSAT Aquitaine : à confirmer

Moyens humains/Financiers éventuels pour le kit communication à proposer aux entreprises/SPST (réalisation d'affiches avec une agence de communication...)



Calendrier prévisionnel

Sortie du guide début 2024

Participants SPST membres du groupe - CARSAT - MSA - DREETS - FAFTT



Cibles

Le monde de l'entreprise dans sa globalité (employeurs, CSE, OS/OP, branches), les préventeurs, le CROCT/CRPST, les SPST, les partenaires identifiés ci-dessus comme relais

Descriptif de l'action

- Accompagner la mutation des usages en sensibilisant et outillant le monde de l'entreprise dans sa globalité.
- Créer un guide global sur les mobilités alternatives, à destination du monde de l'entreprise, reprenant les différents engins, la réglementation applicable, répondant aux besoins identifiés (prise de contacts ANDRH notamment).
- Communiquer largement sur ce guide, mobiliser les partenaires identifiés afin qu'ils relaient l'information. Un espace internet pourra être dédié à ce guide pour sa mise en lisibilité.
- Un kit de communication pourra être proposé aux entreprises volontaires pour promouvoir les bonnes pratiques pour utiliser ces engins auprès de leurs salariés (affiches...). Le kit pourra être utilisé également par les partenaires volontaires (SPST, agences d'emploi via FASTT...).

Méthodologie d'évaluation

Sources potentielles pour l'évaluation :

Les outils de l'information et de la communication (statistiques lectures des sites, des clics des réseaux sociaux) ; Feuilles émargements ; Résultats des questionnaires/Quizz élaborés par le groupe, etc.

Indicateurs de réalisations :

- Réalisation du guide
- Nombre de téléchargements / clics vers le guide / nombre de participants aux éventuels temps de présentation du guide.

Indicateurs de résultats :

Taux de compréhension des entreprises sur le guide et mise en place par celles-ci d'actions de prévention : questionnaire avant/après les temps dédiés à sa présentation du guide, puis à 6 mois.

Sous-action # 8.2.2.2

Sensibiliser les utilisateurs de Poids Lourds, à l'origine de risque de collision



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe
Moyens financiers : aides versées par les CARSAT pour équiper les entreprises volontaires
Moyens financiers éventuels pour diffusion de l'expérimentation (organisation séminaire, recueil de témoignages via des vidéo ...).



Calendrier prévisionnel

Action à déployer **tout au long du PRST** dans un premier temps, identifier et repérer les entreprises pouvant porter l'expérimentation (avec les branches, partenaires sociaux, SPST, CARSAT...)
Constituer ensuite la première cohorte d'entreprises, TPE-PME en particulier, **d'ici en juin 2023**.
Mettre en place l'expérimentation et la suite de l'action en suivant et diffuser.



Cibles

Les entreprises utilisatrices de poids lourds de Nouvelle-Aquitaine, en privilégiant les TPE-PME

Participants CARSAT - OS/OP membres du GT - Branches - Fédération - DREETS

Descriptif de l'action

- Sensibiliser les utilisateurs de poids-lourds/bus aux risques de collision des usagers d'engins de déplacements "doux". Mettre en lumière des expérimentations fructueuses et concrètes permettant de prévenir le risque de collision pour les chauffeurs / conducteurs afin d'inciter d'autres entreprises à travailler sur ce risque :
- Expérimenter une action avec une dizaine d'entreprises utilisatrices de Poids lourds, en privilégiant les PME, afin qu'elles mènent des actions de prévention et deviennent ambassadrices de bonnes pratiques en la matière. Les entreprises seront issues de la région Nouvelle-Aquitaine et interviendront plutôt en zone urbaine. Les entreprises expérimenteront des actions en lien avec les préventeurs, visant à être sensibilisées et outillées pour prévenir le risque de collision (aides CARSAT pour équipement des véhicules). Elles en feront un retour d'expérience.
- Communiquer et diffuser autour de cette action à destination des entreprises cibles utilisatrices de poids-lourds afin de créer en élan, en lien et auprès des branches, fédérations concernées.

Méthodologie d'évaluation

Sources potentielles pour l'évaluation :

Le suivi réalisé par les membres du groupe, les outils de l'information (nombres de clics..).

Indicateurs de réalisations :

- Nombre d'entreprises entrant dans l'expérimentation ;
- Nombre d'équipements financés via aides mobilisées par CARSAT ;
- Nombre d'actions de communication mises en place sur l'expérimentation et clics vers ceux-ci.

Action # 8.2.3

Optimisation de l'application JeBalise et développement de nouvelles fonctionnalités



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe
Moyens financiers pour l'outil de réalité virtuelle
(co-financement à déterminer)

Participants

CARSAT - MSA
DREETS
SPST du GT



Calendrier
prévisionnel

Action à déployer
tout au long du PRST



Cibles

Les salariés qui utilisent ces engins de déplacements dans le cadre de leur travail et/ou pour leurs trajets
domiciles / travail
Les conducteurs d'engins potentiellement dangereux pouvant entraîner un risque de collision.

Descriptif de l'action

- L'action vise à ce que les salariés utilisent les engins de mobilités alternatives en sécurité et qu'ils soient formés à la cohabitation sur la route :
- Formation du conducteur d'engins potentiellement dangereux: créer un module de formation spécifique pour les chauffeurs/conducteurs d'engins dangereux livrant en ville, via la réalité virtuelle afin de les former à la cohabitation avec les usagers vulnérables.
- Identifier / recenser les formations déjà existantes pour les différentes cibles. Communiquer sur celles-ci.
- Rédiger un référentiel à destination des employeurs qui souhaitent former leurs salariés pour les aiguiller dans leur choix de « la bonne formation ».
- Communiquer sur le référentiel élaboré auprès des Organismes de formation.

Méthodologie d'évaluation

Sources potentielles pour l'évaluation :

Questionnaires / quizz réalisés par le groupe.

Indicateurs de réalisations :

Réalisation du référentiel de formation

Indicateurs de résultats :

- Prise en compte du référentiel par les entreprises / organismes de formation : questionnaires auprès de ces cibles
- Si outil de réalité virtuelle réalisé, questionnaire à chaud et à froid auprès des personnes formées via cet outil.

Action # 8.2.4

Sensibiliser les jeunes



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du GT
Moyens financiers selon outil mis en place (gamification, communication).
Moyens financiers via conventions CARSAT/MSA/Rectorat.



Calendrier prévisionnel

Action à déployer tout au long du PRST.
Investiguer la faisabilité d'un outil utilisant la gamification en début de Plan (nécessite un temps long de création d'outil)



Cibles

Les jeunes en passant par les CFA - Missions Locales - Résidences Habitats Jeunes - Lycées agricoles / Lycées professionnels / MFR / Rectorats

Contributeurs : CARSAT - MSA - DREETS - SPST

Descriptif de l'action

Faire prendre conscience aux jeunes, utilisateurs de ces engins notamment pour les travailleurs des plateformes, des risques encourus afin de les prévenir et qu'ils roulent en sécurité.

En fonction des moyens mobilisables et des possibilités :

- utiliser la « gamification » pour toucher ce public : investiguer la faisabilité, la pertinence et le contenu d'un outil de sensibilisation utilisant le jeu.
- mettre en place une campagne de communication dynamique à destination de cette cible (vidéo courtes, passer par les réseaux sociaux, etc.). Passer par des relais tels que Missions Locales, Résidences Habitats Jeunes afin qu'ils relaient les outils de communication et/ou de sensibilisation déployés.
- proposer des actions de sensibilisation aux jeunes en lien avec les établissements (CFA - lycées professionnels Lycées agricoles - MFR - Exploitations agricoles rattachées aux lycées agricoles...) : via les conventions CARSAT/Rectorat afin de proposer des projets pédagogiques thématiques, via Convention régionale MSA avec Rectorat.

Méthodologie d'évaluation

Sources potentielles pour l'évaluation :

Suivi par les membres du groupe.

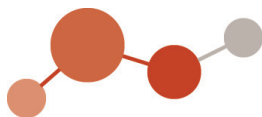
Quizz élaboré par le groupe.

Indicateurs de réalisations :

- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place pour le public cible
- Nombre de projets pédagogiques mis en œuvre sur la thématique dans les établissements.

Indicateurs de résultats :

Quizz évaluant la prise de conscience du risque



AXE STRATÉGIQUE 1

PRÉVENTION PRIMAIRE ET CULTURE DE PRÉVENTION

FICHE ACTIONS 9.1

Troubles musculo-squelettiques /Usure Professionnelle /Qualité de Vie et des Conditions de Travail « TUQ »

Articulation PST4

Axe stratégique 1
Action 2.5 - Action 3.1

Pilotage

Pilote : ARACT
Co-pilotage : CIST 47



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés DREETS - CARSAT Centre Ouest - ARS - MEDEF - U2P - CFDT - CGT - CFTC - FO - PRISSM APAS 17 - AHI 33 - Santé Travail Oloron Sainte-Marie - ASTPB - SIST du Libournais - SPST Dordogne Corrèze - ASSTV 86 _ DRAAF

Contexte de l'action

Les TMS restent la 1ère cause de maladies professionnelles et représentent une grande part des motifs médicaux d'inaptitude médicale. L'usure professionnelle encore plus largement vient perturber la poursuite et bonne fin de carrières dans les secteurs exposés, d'autant plus durement lorsqu'elle est couplée à des désavantages socio-professionnels comme le manque de qualifications, le genre, l'absence ou l'incapacité d'instances représentatives à intervenir pour protéger les personnes et les collectifs de travail.

Cet état de fait s'inscrit dans un contexte complexe, et parfois ambivalent, de maintien en emploi des seniors et d'allongement de la vie professionnelle.

Si certains métiers sont statistiquement plus exposants que d'autres, les conditions réelles d'exercice sont à interroger car de premières expériences de QVCT ont montré leur effets positifs sur la prévention des risques professionnels, sur le maintien en emploi des personnes fragiles, sur l'épanouissement tout au long de la carrière... L'ANI du 9 décembre 2020 précisant la transition de la QVT vers la QVCT invite par ailleurs le PRST à prolonger les travaux déjà engagés sur ce vaste thème.

Il s'agit de donner de la visibilité et de la lisibilité sur cette nouvelle acception.

En Nouvelle-Aquitaine le rapprochement des enjeux de TMS, d'usure professionnelle et de la QVCT impliquent de construire et de partager une vision dynamique et préventive de la santé au travail.

Besoins, enjeux, problèmes

Les membres du groupe de travail ont souhaité s'impliquer dans le PRST4 de Nouvelle-Aquitaine pour progresser collectivement face à ces problématiques de risques TMS et d'usure professionnels, acquérir du savoir-faire en matière de promotion et d'animation de démarches QVCT, et faire des liens entre les 3 thématiques.

Ils souhaitent mutualiser leurs connaissances afin de progresser dans leurs rôles de conseil des acteurs de terrain sur ces thématiques.

Ils souhaitent enfin obtenir des effets positifs sur la santé et la sécurité des carrières professionnelles des travailleurs concernés, tendant par ce biais à valoriser les pratiques managériales vertueuses et à fidéliser les employés.

Action # 9.1

Intervention - Transformation

Sous-action # 9.1.1

Situer la QVCT dans les démarches de performance environnementale / globale / durable afin de maximiser leur portée stratégique



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles
Les porteurs de label et in fine les entreprises.

Descriptif de l'action

Etablir un état des lieux des référentiels (RSE, QVT, ISO14001 Lucie, ISO26000, EV3...) existants. Inciter les porteurs des labels à faire évoluer leurs référentiels.

Réalisations envisagées :

Etat des lieux des référentiels + analyse des critères QVCT manquants + propositions d'évolutions aux porteurs de labels.

Résultats attendus :

Enrichissement des items des labels et enrichissement des critères d'évaluation des entreprises.

Méthodologie d'évaluation

Enrichissement des items QVCT des labels RSE, QVT, ISO...

Sous-action # 9.1.2

Etude d'opportunité et de faisabilité de la création d'un Index Usure Professionnelle (cf. Index Égalité) afin de permettre à chacun de situer son entreprise par rapport à la profession



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles
Les entreprises.

Descriptif de l'action

Vérifier l'opportunité, la faisabilité, la pertinence, la robustesse, d'un Index « UP » (usure professionnelle) dans une logique de marque employeur. Production et remise d'un rapport.

Réalisations :

Remise d'un rapport et éventuellement l'expérimentation d'une V0 de cet index dans une poignée d'entreprises.

Résultats attendus :

Ouverture de perspectives d'expérimentation d'un Index UP et d'évolutions des actions des entreprises.

Méthodologie d'évaluation

Existence de l'étude d'opportunité d'un index UP / Production et présentation d'un rapport.

Sous-action # 9.1.3

Favoriser la création d'espaces de discussion en entreprises sur ces sujets « TUQ » pour les acteurs en entreprises.



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles
Entreprises en Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

- Exploration des conditions à rassembler pour ouvrir des espaces d'échanges sur la TUQ en entreprise.
- Outiller les entreprises dans la mise en œuvre de commission QVCT.
- Utiliser le «co-développement» comme levier.

Réalisations :

Production des ressources pour l'animation de commissions QVCT.

Résultats attendus :

Animation de commission QVCT dans 10 entreprises.

Méthodologie d'évaluation

- Existence d'un catalogue de ressources pour l'animation de commissions QVCT.
- Appui à l'implantation de 10 commissions QVCT en entreprises.

Action # 9.2

Plaidoyer

Sous-action # 9.2.1

Évaluer et Capitaliser les démarches réussies pour les mettre à disposition des acteurs.



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles
Monde de l'entreprise

Descriptif de l'action

- Capitalisation de pratiques d'améliorations réussies CT (TUQ, RSE...) dans 6 secteurs d'activités (2 actions pour chaque secteur).
- Vigilance sur des actions «démarche globale» ou passage de pb individuel à des actions collectives / organisationnelles.

Réalisations :

Collecte et mise en valeur de 12 pratiques exemplaires. Communication de ces actions auprès de 10 partenaires

Résultats attendus :

Inspiration de nouvelles actions (indicateurs : traçabilité à mettre au point - nombre de consultations des cas d'exemples, nombre de sollicitations des acteurs impliqués, taux de conversion en actions effectives...)

Méthodologie d'évaluation

- Existence d'une collection de 12 pratiques exemplaires.
- Actions de communication à 10 partenaires.

Sous-action # 9.2.2

Rendre visible et Valoriser auprès des branches/Acteurs relais (filière - CREFOP - Commissions paritaires)



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles

Branches, acteurs relais et in fine, entreprises

Descriptif de l'action

Diffusion et surtout transfert des bonnes pratiques auprès des branches/Acteurs relais (filière - CREFOP - Commissions paritaires).

Réalisations :

Communication de ces actions auprès de 10 partenaires

Résultats attendus :

- Communication des actions exemplaires, via les partenaires, auprès de 1000 entreprises.
- Test des expérimentations au sein de 50 entreprises (traçabilité à mettre au point).

Méthodologie d'évaluation

- Réalisation d'actions de communication à 10 partenaires relais et par leur biais, diffusion à 1000 entreprises : nombre actions de communication.
- Test des expérimentations au sein de 50 entreprises : nombre d'entreprises

Action # 9.3

Pédagogie

Sous-action # 9.3.1

Permettre aux entreprises de mieux connaître les enjeux (liens santé au travail - performance - attractivité/fidélisation).



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles

1000 employeurs de Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

- Etat des lieux des outils ludo-pédagogiques pour faciliter l'assimilation des concepts et méthodes TUQ.
- En fonction de l'existant, produire un quizz "Question pour un patron"

Réalisations :

Cartographie des Outils. Production du Quizz.

Résultats attendus :

Test du quizz par 1000 employeurs (traçabilité à mettre au point).

Méthodologie d'évaluation

Exploitation des résultats au Test du quizz par 1000 employeurs

Sous-action # 9.3.2

Permettre aux entreprises de mieux connaître les acteurs et les aides



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles
Monde de l'entreprise, acteurs relais, préventeurs...

Descriptif de l'action

Production d'une infographie simple qui présente les missions des grands acteurs des TUQ.

Réalisations :

Cartographie des acteurs + Mise en ligne

Résultats attendus :

1000 vues + des prises de contact (traçabilité à mettre au point).

Méthodologie d'évaluation

Nombre de vues en ligne et de prises de contact avec les acteurs des TUQ

Sous-action # 9.3.2

Permettre aux entreprises de mieux connaître les méthodes d'action (ressources, guides,...)



Budget estimatif et ressources
A déterminer

Participants A déterminer



Calendrier prévisionnel
à déterminer (2022-2025)



Cibles
Monde de l'entreprise, acteurs relais, préventeurs...

Descriptif de l'action

Création d'une arborescence qui parte des besoins réels des acteurs et qui les guide vers les ressources TUQ (doc, méthodo, acteurs relais...).

Réalisations :

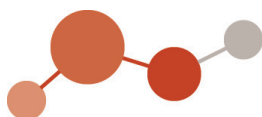
Conception de l'arborescence + diffusion de l'outil.

Résultats attendus :

Prises de contacts avec les acteurs compétents SST, CARSAT, ARACT,... (Traçabilité à mettre au point).

Méthodologie d'évaluation

Existence de l'arborescence + diffusion de l'outil + prises de contact avec les acteurs TUQ



AXE STRATÉGIQUE 2 PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

FICHE ACTIONS 10

Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Articulation PST4

Axe stratégique 2,
Action 4.1, Sous-action 4.12
Action 4.2 et 4.3.

Pilotage

Pilote : DREETS Nouvelle-Aquitaine
Co-pilotage : SPST des Landes



Calendrier
prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés CARSAT Aquitaine - CARSAT Centre Ouest - AGIFPH - AHI 33- SPST Corrèze Dordogne - AIST 87 APAS 17 - ARACT - ARS - ASSTV 86 - ASTPB - Bordeaux métropole - CFTC - MSA Charentes - MSA Gironde - SIMETRA SIST du Libournais - SPST Landes - SPST Oloron Sainte-Marie - SIST 79 - CFDT

Contexte de l'action

Pour réduire le risque de perte d'emploi en raison d'un problème de santé et de handicap, la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et les deux décrets d'application n° 2022-372 et 2022-373 du 16 mars 2022 viennent renforcer les moyens de prévention de la désinsertion professionnelle.

Le PRST4, dans son axe 2, objectif 4 vise à mieux coordonner les actions des partenaires du champ du maintien en emploi. Le renforcement de la prévention primaire collective des risques d'usure professionnelle et le repérage précoce des salariés concernés par un risque de désinsertion professionnelle permettent, dans une logique de parcours, une prise en charge adaptée des salariés dans le cadre d'une meilleure connaissance et d'un partage des dispositifs existants

En Nouvelle Aquitaine, de nombreux travaux sont menés, depuis plusieurs années dans le champ du maintien en emploi (SST, ARACT, AGEFIPH, structures d'insertion, partenaires sociaux) en lien avec le PRITH. La poursuite des actions sur les territoires et les expériences acquises dans le précédent PRST3 serviront à accentuer et enrichir les actions du PRST4

Besoins, enjeux, problèmes

- Prévenir l'usure professionnelle en favorisant la diversification des parcours, le maintien en emploi et rendre plus lisible les dispositifs de maintien en emploi ;
- Développer le repérage précoce des salariés en risque de désinsertion professionnelle ;
- La prise en charge des travailleurs indépendants est un sujet nouveau dans le champ de la santé au travail. Il existe encore peu de travaux réalisés concernant cette catégorie de travailleurs. L'offre de service possible est mal connue des indépendants eux-mêmes et des différents acteurs de la santé au travail et du Maintien en emploi.

Action # 10.1

Prévenir l'usure professionnelle en favorisant la diversification des parcours, le maintien en emploi et rendre plus lisible les dispositifs de maintien en emploi



Participants

Collectifs de maintien en emploi départementaux, SPSTI, Transition Pro, AGEFIPH, Assurance Maladie, service social CARSAT, cellules MEE SPSTI, EVA, et Fédérations professionnelles dont OPPBTP



Cibles

Secteurs de Nouvelle-Aquitaine concernés par les inaptitudes ou les annexes 4 en particulier dans les secteurs Transport, Hôtel Café Restaurant, aide à domicile, BTP.

Descriptif de l'action

L'action se donne pour objectif d'engager des démarches de diversification des parcours sur les secteurs les plus concernés par l'usure professionnelle en sensibilisant les employeurs à l'accompagnement possible pour la diversification des parcours professionnels (visites de mi carrières, CEP, bilans de compétence, projet de Transition Professionnelle, aménagements de poste de travail...).

Réalisations envisagées :

Actions de sensibilisation, supports de communication, enquêtes inaptitudes (commande via le groupe statistiques).

Résultats attendus, impacts attendus :

Améliorer la connaissance des employeurs et leur sollicitation vers les partenaires.

Méthodologie d'évaluation

Sources d'informations potentielles pour l'évaluation :

Données des SPSTI, de l'Assurance Maladie et des acteurs du maintien en emploi

Indicateurs de réalisations :

Nombre de projets de Transitions Professionnelles sur ces secteurs, nombre de visites de mi carrières, nombre de rendez-vous de liaisons, nombre de cellules créées et nombre de salariés suivis dans les cellules

Indicateurs de résultats :

Enquête auprès des employeurs via les fédérations pour évaluer leur connaissance de l'accompagnement possible pour la diversification des parcours professionnels par les acteurs du maintien en emploi - enquête de satisfaction des salariés accompagnés.

Action # 10.2

Développer le repérage précoce



Cibles

Médecins traitants, spécialistes et médecins conseils.

Contributeurs

AGEFIPH, SPSTI, partenariat avec l'URPS, ARS (les CPTS, les CLS), médecins conseils et service médical de l'assurance maladie, MSA

Descriptif de l'action

L'action vise à améliorer la coordination, la coopération entre les professionnels de santé pour le repérage précoce des salariés en risque de désinsertion professionnelle.

Réalisations envisagées :

- Réunions médecins traitants /URPS, ARS (CPTS, CLS), réunions médecins conseils, communication (lors des congrès) ou réunions en lien avec les SPST.
- Partager les critères de repérages au sein des SPSTI (par ex : protocoles IDEST, détection via les entretiens IDEST, questionnaires etc ...) travail en sous-groupe

Résultats attendus:

Meilleure connaissance des critères de repérage précoce par les professionnels de santé et partage d'informations entre ces professionnels via le Dossier Médical Partagé.

Méthodologie d'évaluation

Source potentielle d'évaluation :

Données des SST, mise en place de la communication du dossier médical en santé au travail vers le dossier médical partagé

Indicateurs de réalisations :

Nombre de visites de reprises, pré-reprises, visites de mi- carrières, nombre de réunions avec les médecins traitants ou conseils, nombre d'échanges entre les différents professionnels de santé

Indicateurs de résultats :

Enquête auprès des médecins du travail sur l'effectivité du partage d'informations DMST/DMP et l'évolution de la coopération entre professionnels de santé

Action # 10.3

Mieux accompagner les indépendants en cas de difficultés de santé et de maintien de leur activité professionnelle.



Budget estimatif et ressources

Financement possible via le FACT
développer une culture de la prévention
professionnelle dans les TPE/PME
Partenariat possible avec le réseau
CAIRE



Cibles

Indépendants (chefs d'entreprises y compris).

Contributeurs

SPSTI, U2P, CPME, Chambre des métiers et commerce,
experts comptables, AS CARSAT, réseau CAIRE, ARACT
NA, AGEFIPH, URSSAF

Descriptif de l'action

- La prise en charge des travailleurs indépendants est un sujet nouveau dans le champ de la santé au travail. Il existe encore peu de travaux réalisés concernant cette catégorie de travailleurs. L'offre de service possible est mal connue des indépendants eux-mêmes et des différents acteurs de la santé au travail et du Maintien en emploi.
- L'action vise à mieux accompagner les indépendants en cas de difficultés de santé et de maintien de leur activité professionnelle.
- Il s'agit de faire connaître les offres de services vers les indépendants et développer l'accompagnement au Maintien En Emploi des indépendants, d'outiller les médecins du travail et leurs partenaires.

Réalisations envisagées :

Création d'un kit d'information destiné aux indépendants, construction de parcours coordonné de prise en charge, outiller les collectifs Maintien en emploi sur chaque département pour déployer des réunions d'information, organiser des réunions avec les chambres consulaires.

Résultats attendus, impacts attendus de l'action : Faire connaître et développer l'offre de service vers les indépendants, faciliter leur sollicitation vers les acteurs du Maintien en emploi.

Méthodologie d'évaluation

Source potentielle pour l'évaluation :

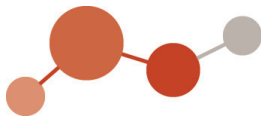
Travail en collaboration avec l'U2P, la CPME, les chambres de métiers et de commerce : base de données des indépendants.

Indicateurs de réalisation :

Nombre de réunions d'information, nombre de kits distribués, nombre de visites concernant des indépendants.

Indicateurs de résultats :

Nombre et type de sollicitations vers les acteurs du Maintien en emploi ; enquête auprès des indépendants via les partenaires sociaux sur l'adaptation de l'offre à leurs attentes.



AXE STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

FICHE ACTIONS 11

Prévention du risque lié au radon

Articulation PST4

Axe stratégique 3,
Action 5.4, sous-action 5.42.

Pilotage

Pilote : DREETS Nouvelle-Aquitaine
Co-pilote : CARSAT Centre Ouest - SPST des Landes



Calendrier
prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés ARS - SPST Corrèze Dordogne - CARSAT Aquitaine - AIST 87 - ACIST 23 - ASSTV 86 - ASN - CFTC SIMETRA - Lycée des métiers du bâtiment de Felletin - Ville de Limoges

Contexte de l'action

Le radon est un gaz radioactif naturel, qui a un caractère cancérigène certain pour l'homme (cancer du poumon). Depuis 2018, obligation d'évaluer le risque radon dans tous les lieux de travail en rez-de-chaussée ou sous-sols et certains lieux spécifiques.

Méconnaissance du risque radon par les entreprises - des situations d'expositions non identifiées.

Des préventeurs peu sensibilisés, des ressources peu identifiées.

Une région impactée par la présence de radon notamment dans l'ex-Limousin et les zones limitrophes, sud Vienne, nord des Deux-Sèvres ainsi que dans le sud des Pyrénées-Atlantiques

(cf. [cartographie du potentiel radon de l'IRSN](#))

Besoins, enjeux, problèmes

- Améliorer la prise en compte du risque radon par les acteurs de la prévention et les entreprises.
- Développer l'intégration du risque radon dans l'évaluation des risques des entreprises.
- Développer l'intégration du risque radon dans les fiches d'entreprises réalisées par les services de prévention et de santé au travail.
- Développer l'accompagnement des entreprises dans leur évaluation et dans la mise en place des moyens de prévention.

Action # 11.1

Développer la connaissance des préventeurs sur le risque radon afin d'en améliorer sa prise en compte

Descriptif de l'action

Pour la cible 1 : Le groupe de travail

- Créer une documentation commune et une veille réglementaire ;
- Former les membres du groupe ;
- Mutualiser les retours d'expérience (bonnes pratiques, difficultés rencontrées ...).

Calendrier prévisionnel : 2022-2025

Budget-ressources : utilisation d'osmose - contribution des membres du groupe.

Pour la cible 2 : L'ensemble des préventeurs partenaires du PRST (SPST, CARSAT, IT, OPPBTP ...)

- Réaliser une manifestation (webinaire, colloque) ;
- Réaliser une action de communication vers les préventeurs, en collaboration avec le groupe "communication du PRST" (newsletter, site internet, ...).

Calendrier prévisionnel : 2022 - à renouveler, en fonction des évolutions réglementaires

Budget estimatif et ressources (moyens humains, techniques, financiers) : contribution du groupe et intervenants experts et moyens financiers pour la logistique de la manifestation.

Méthodologie d'évaluation

Nombre de préventeurs sensibilisés.

Action # 11.2

Sensibiliser les entreprises pour encourager l'intégration du risque radon dans le document unique



Budget estimatif et ressources

Contribution du groupe et moyens financiers éventuels.



Calendrier prévisionnel

2023-2025



Cibles

Entreprises de Nouvelle-Aquitaine implantées en priorité sur une commune à potentiel 3 radon, entreprises relevant de l'arrêté de juin 2021 sur les lieux de travail spécifiques, branches professionnelles, IPRP externes, réseau des PCR, centres de gestion, CSE, référents santé sécurité...

Descriptif de l'action

Réaliser des sessions de sensibilisation auprès :

- Des entreprises implantées en priorité sur une commune à potentiel 3 radon.
- Des entreprises relevant de l'arrêté de juin 2021 sur les lieux de travail spécifiques.
- Des branches professionnelles, IPRP externes, réseau des PCR, Centres de gestion, CSE, référents santé sécurité ...

Méthodologie d'évaluation

Sources d'informations potentielles : émargement lors des sensibilisations, questionnaires envoyés aux entreprises pour savoir si elles ont intégré le risque radon dans leur document unique

Indicateurs :

- Nombre de sensibilisations réalisées
- Nombre d'entreprises et autres acteurs sensibilisés
- Nombre d'entreprises sensibilisées ayant intégré le risque radon dans le document unique d'évaluation des risques.

Action # 11.3

Accompagner les entreprises dans leur évaluation du risque radon et dans la mise en place de mesures de prévention



Budget estimatif et ressources

contribution du groupe et moyens financiers éventuels.



Calendrier prévisionnel

2023-2025



Cibles

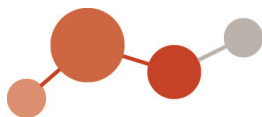
Entreprises, préventeurs, IPRP des SPST.

Descriptif de l'action

- Identifier et créer le cas échéant des outils d'aide à l'évaluation du risque (2 cibles : les préventeurs - les entreprises).
- Réaliser une cartographie des ressources mobilisables.
- Former les IPRP des SPST à l'accompagnement à l'évaluation du risque et à la stratégie de mesurage du radon en milieu de travail.
- Informer les entreprises sur l'accompagnement technique et financier de la CARSAT.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de saisines CARSAT
- Nombre d'aides financières demandées
- Nombre d'entreprises accompagnées par les SPST



AXE STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LA POLITIQUE DE SANTÉ AU TRAVAIL AUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

FICHE ACTIONS 12

Veille sur les risques émergents

Articulation PST4

Axe stratégique 1 - Action 1.4, sous action 1.41
Axe stratégique 3, Action 5.1, sous-action 5.12 - Action 5.3/7.1/7.2
Axe stratégique 4 - Action 10.2 - Sous-action 10.22

Pilotage

Pilote : DREETS
Nouvelle-Aquitaine



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés ARS - SIMETRA - SIST 79 - CARSAT Aquitaine - SPST des Landes - AHI 33 - STAS 17 - MSA Charentes - SPST Dordogne Corrèze - FO - ASSTV 86



Cibles

Les préventeurs, le CROCT, le monde de l'entreprise (employeurs, salariés, représentants du personnel, branches...).

Contexte de l'action

Constats, sur le terrain, par les acteurs de la prévention :

- de risques, agents nouveaux : nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, micro algues toxiques sur le littoral Basque en 2021, ambroisie, maladies vectorielles, ondes électromagnétiques, etc.
- de situations pouvant entraîner des risques (nouveaux ou non) : la digitalisation du travail (usine du futur, exosquelettes, intelligence artificielle, big data, déploiement massif du télétravail pendant la crise, les robots collaboratifs, le travail flexible, les objets connectés ...), la transition écologique, les changements climatiques, le travail nomade, etc.

Des travaux riches menés dans le cadre du PRST 3 qui ont permis d'améliorer la connaissance sur certains risques (nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, etc.).

Un PRST 3 qui a également permis la poursuite et la montée en puissance des enquêtes sur les quinzaines des Maladies à caractère professionnel et du Groupe d'alerte en santé au travail (GAST) : deux sources d'information/ de détection de risques émergents, en prise avec le terrain.

Le déploiement à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine de Centres Régionaux de Pathologies Professionnelles et Environnementales tels qu'issus de l'instruction du 21 décembre 2021 relative aux pathologies professionnelles et environnementales : de nouvelles sources potentielles de détection de ces risques.

Besoins, enjeux, problèmes

- Développer la connaissance sur ces nouveaux risques, agents ou situations et la partager en la rendant intelligible pour le plus grand nombre.
- La nécessité d'identifier ces risques professionnels ou situations, afin de mettre en évidence leurs dangers potentiels et de les prévenir.
- Le besoin, exprimé notamment par le CROCT Nouvelle-Aquitaine, de pouvoir "anticiper" les nouveaux risques en les détectant et en proposant une information sur ceux-ci qui soit moins technique, plus intelligible aussi bien pour les acteurs de la prévention que pour les organisations syndicales de salariés ou d'employeurs et que pour le monde de l'entreprise (employeurs, salariés, représentants du personnel...), sous le format d'une "conférence permanente des risques émergents".
- Le besoin de travailler en synergie avec les autres groupes de travail du PRST qui peuvent agir sur ces thématiques (RPS, TMS, nano...).

Action # 12.1

Mettre en place un réseau de sentinelles en Nouvelle-Aquitaine : veille technique



Contributeurs

Les membres du groupes de travail volontaires pour agir en «sentinelles» sur une thématique pré identifiée



Calendrier previsionnel

Fixer l'organisation et les modalités de fonctionnement de ce réseau de sentinelles suite au lancement du PRST 4, en groupe de travail (S2 2022).

Descriptif de l'action

- Mettre en place un réseau de sentinelles qui, par son retour de terrain, agira en repérage et en détection des risques, agents nouveaux ou des situations préoccupantes. Les sentinelles agiront sur leur secteur d'intervention et dans leur champ de compétences. Elles auront une mission de vigilance et de surveillance du milieu de travail.
- Partager les éléments identifiés auprès du groupe.

Méthodologie d'évaluation

Nombre de sentinelles membres du réseau

Action # 12.2

Se servir des outils permettant de détecter ces risques, en Nouvelle-Aquitaine : veille sanitaire



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe ou des SPST volontaires pour les MCP.



Calendrier previsionnel

Tout au long du PRST 4



Contributeurs

Les membres du groupes de travail - Les SPST volontaires pour les enquêtes des maladies à caractère professionnel...

Descriptif de l'action

- Poursuivre et intensifier les quinzaines des maladies à caractère professionnel en Nouvelle-Aquitaine (enquêtes effectuées sur volontariat par certains Médecins du travail, se déroulant sur une quinzaine, au cours desquelles les médecins du travail volontaires signalent toutes maladies à caractère professionnel repérées) pour pouvoir s'en servir d'outil de repérage et d'identification.
- Poursuite du GAST en Nouvelle-Aquitaine.
- Déploiement des CRPPE sur tout le territoire néo-aquitain
- Utilisation des données du RNV3P : réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (réseau de professionnels de la santé au travail qui regroupe les Centre de consultation pathologiques professionnelles de France) et de celles du Centre Régional des maladies à caractère professionnel.
- Données ARS/MSA concernant les maladies vectorielles (Dengue, chikungunya, lyme...) et risques biologiques (ambrosie, etc.)

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de médecins du travail participants aux quinzaines.
- Nombre de GAST.

Action # 12.3

Conférence permanente des risques émergents et situations préoccupantes en Nouvelle-Aquitaine



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe, lien avec le groupe de travail communication du PRST.

Moyens financiers éventuels (logistique si location de salles, outils de communication, etc.).



Calendrier prévisionnel

En 2^e partie du PRST (temps de récupérer de la matière).



Cibles

Le CROCT, les préventeurs, le monde de l'entreprise dans sa globalité (entreprises, salariés, représentants du personnel, organisations syndicales de salariés/d'employeurs...)

Contributeurs

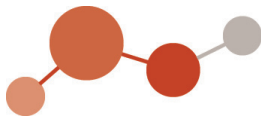
Le groupe de travail

Descriptif de l'action

- Capitaliser les différents éléments repérés que ce soit par les sentinelles ou via les outils de veille sanitaire afin de produire un diaporama des risques émergents, des agents nouveaux, des situations préoccupantes en Nouvelle-Aquitaine.
- Communiquer sous différents formats autour des situations/agents/risques identifiés en les rendant intelligibles : webinaires, séminaires, articles, plaquettes, podcasts, auprès du CROCT Nouvelle-Aquitaine, etc.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de présentations effectuées auprès du CROCT sur des sujets repérés par le groupe
- Quizz de compréhension des présentations
- Nombre de communications effectuées - Nombre de participants (si webinaires/séminaires) - Nombres de clics si outils consultables en ligne - En fonction : quizz ou questionnaire pour vérifier compréhension.



AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



FICHE ACTIONS 13

Dialogue social et paritarisme en santé au travail

Articulation PST4

Axe transversal
Axe stratégique 4 - Actions 8.1 - Sous-action 8.12
Action 8.2 - Sous-action 8.21 et 8.3

Pilotage

DREETS
Nouvelle-Aquitaine
Co-pilotage ARACT



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés MEDEF - FO - CFDT - CGT - FNSEA - ASSTV 86 - DDETSPP 87 - DDETSPP 19 - DDETSPP 47 - SPST Orthez - SIMETRA

Contexte de l'action

- Le dialogue social est protéiforme : selon la définition de l'OIT, il inclut tous les types de négociation, de consultation ou simplement d'échanges d'information entre ou parmi les représentants du gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur des questions d'intérêt commun ayant trait à la politique économique et sociale.
- Sur le domaine de la santé au travail et des conditions de travail, plusieurs espaces de dialogue social existent, à différents niveaux (national, régional, entreprise) et peuvent être interprofessionnels, sectoriels, ou propres à la fonction publique.

Parmi eux, on note notamment :

- les commissions paritaires de négociation au niveau des branches régionales,
- les commissions paritaires régionales pour les très petites entreprises (CPRI – CPRIA).
- les Observatoires Départementaux du Dialogue Social au niveau départemental qui peuvent permettre de donner un espace de dialogue sur la santé au travail. En Nouvelle-Aquitaine, les ODDS ont des fonctionnements hétérogènes.

Les CSE qui constituent des espaces de dialogue en entreprise sur la santé au travail. Ils disposent, en matière de SSCT, de nombreuses missions et prérogatives, différentes selon la taille de l'entreprise, auxquelles il convient d'ajouter leurs autres missions (hors SST).

Pour les accompagner dans la mise en place de ces multiples prérogatives et qu'elles ne soient pas reléguées au second plan, il convient que les élus soient formés et outillés. Par ailleurs, l'effort autour de la mise en place des CSE doit être poursuivi notamment dans les petites et moyennes entreprises.

Ainsi, à chaque forme et espace correspondent des modes de relations différents, des enjeux différents ainsi que des besoins en outillages différents.

En outre, depuis la loi du 2 août 2021, le dialogue social sur la santé au travail est renforcé. Il convient donc d'accompagner ce mouvement en faveur du dialogue social et du paritarisme sur la santé au travail.

Besoins, problèmes, enjeux

Donner une meilleure visibilité sur le dialogue social, ses formes, ses acteurs sur la santé au travail/conditions de travail/ QVCT en Nouvelle-Aquitaine.

Faire du dialogue social un levier pour la culture de prévention et la lutte contre les accidents du travail graves et mortels :

- Former, outiller et permettre le dialogue sur des bases communes afin de lever des difficultés liées à un manque de repères et d'outillages opérationnels.
- Outiller et dynamiser les Observatoires départementaux du dialogue social afin d'en faire des vecteurs en faveur de la prévention des risques et de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels.
- Favoriser la participation des salariés au fonctionnement de leur entreprise, via notamment leurs élus.
- S'appuyer sur les commissions paritaires régionales pour favoriser le dialogue social sur l'ensemble des sujets sur la santé, sécurité et conditions de travail.

Action # 13.1

Le dialogue social en Nouvelle-Aquitaine



Budget estimatif et ressources

Moyens humains pour la mise en œuvre
Financements éventuels
(actions sensibilisations OS/OP)
Moyens techniques (maquettage de la cartographie par la DREETS).



Calendrier prévisionnel

Immédiat pour la cartographie des espaces de dialogue social : recensement des espaces finalisé **fin 2022** (DREETS-MEDEF-DDETSPP87).

Maquettage S1 2023.

Tout au long du PRST pour les actions de sensibilisation des OS/OP.



Cibles

Membres du groupes de travail, CROCT/CRPST, OS/OP

Contributeurs

DREETS - DDETS/DDETSPP - OS/OP du groupe - SPST du groupe - ARACT - Lien avec le GT communication

Descriptif de l'action

L'action vise à :

- avoir une meilleure connaissance et une visibilité partagée des lieux de dialogue social en Nouvelle-Aquitaine pouvant porter sur la santé au travail.
 - promouvoir et redynamiser le dialogue social par une action de communication sur ces espaces,
 - définir le périmètre du dialogue social sur lequel les travaux du groupe vont porter,
 - permettre des temps d'échanges avec les OS/OP sur des sujets santé/conditions de travail/négociation,
- 1- Définir collectivement les priorités d'actions pour le groupe de travail.
 - 2- Etablir une cartographie des espaces de dialogue social sur la santé au travail existants en Nouvelle-Aquitaine et la partager.
 - 3- Faire de cette cartographie un outil de communication et d'information.
 - 4- Proposer des actions de sensibilisation aux OS/OP sur des thématiques santé au travail : PRP, QVCT,...

Méthodologie d'évaluation

- Réalisation de la cartographie des espaces du dialogue social en Nouvelle-Aquitaine.
- Questionnaire de satisfaction suite aux actions de sensibilisation auprès des OS/OP

Action # 13.2

Accompagner la mise en place du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail Nouvelle-Aquitaine (CRPST) et l'appuyer dans ses missions



Budget estimatif et ressources

Moyens humains.
Financements éventuels pour logistique
(si réunions physiques, etc.).



Cibles

Membres du CRPST

Contributeurs
DREETS



Calendrier prévisionnel

Mise en place du CRPST **en 2022**

Organisation de réunions du CRPST
Tout au long du PRST 4

Descriptif de l'action

La loi du 2 août 2021 rénove la gouvernance de la santé au travail et met en place une nouvelle instance au sein des CROCT en remplacement du GPRO : le CRPST. Il s'agit d'accompagner au déploiement de cette instance.

L'objectif de l'action est d'avoir un CRPST animé et appuyé, en mesure de mener à bien les missions qui lui sont dévolues.

Méthodologie d'évaluation

- Mise en place du CRPST Nouvelle-Aquitaine.
- Nombre de réunions organisées sur toute la durée du PRST 4.
- Retour d'expérience des membres : à mi-parcours et en fin de PRST.

Action # 13.2

Actions à destination des CSE

Sous-action # 13.2.1

Outiller les CSE sur leurs prérogatives en matière de santé et sécurité au travail



Budget estimatif et ressources

Moyens humains – Besoins de financement des structures pour formations thématiques. Voir si besoin de financement pour outils de communication auprès des CSE.



Calendrier prévisionnel

Travail préparatoire **en 2023**
pour premières actions **en 2024**.



Cibles

Les élus des CSE de Nouvelle-Aquitaine (entreprises + 50 - moins de 50)

Contributeurs

Les membres du groupes de travail - le CROCT et le CRPST

Descriptif de l'action

Permettre aux CSE d'avoir une bonne connaissance de leurs prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail, et des sujets (d'ordre juridique, SSCT,...), des compétences relationnelles (écoute, négociation,...) et d'animation, d'analyse et de conduite de projet.

- Les outiller afin qu'ils puissent mener ces prérogatives au quotidien, au bénéfice de la santé au travail et de la lutte contre les Accidents du travail graves et mortels.
- Leurs permettre de s'approprier des thématiques spécifiques telles que l'égalité professionnelle, la prévention des risques, la Qvct...

Comment ?

- Mettre en place des formations à destination des CSE sur des sujets spécifiques.
- Mettre en visibilité l'offre de formation existante régionale (actions de communication et d'information).
- Identification par le groupe de travail des sujets spécifiques et des structures compétentes pour déployer les formations thématiques, puis validation par le CROCT et le CRPST.
- Identification des modalités de mise en œuvre : séminaires, conférences, webinaire, actions de sensibilisation, formation, kit ...par le groupe de travail en lien avec les structures.
- Élaboration de la stratégie de communication et de diffusion : lien avec le GT communication + DDETS (/CSE)

La structure retenue (ARACT, CARSAT, OPPBTP,...) pour le déploiement s'attachera à :

- construire des ingénieries de formation : contenu, , Kit, diaporama, vidéo,...
- les mettre en œuvre.

Méthodologie d'évaluation

En fonction des modalités retenues :

- Actions de sensibilisation/ formation : nombre d'actions menées, nombres de membres du CSE participants.
- Retour d'expérience des participants sur l'utilité des actions déployées pour mettre en place leurs prérogatives.

Sous-action # 13.2.2

Agir sur la formation règlementaire des élus du CSE



Budget estimatif et ressources

Moyens humains

Moyens éventuels financiers pour de la logistique pour le point 4 (animation réseau : réservation de salles, etc.).



Calendrier prévisionnel

Tout au long du PRST.

Participation de la DREETS aux réunions organisées par la DGT et l'INRS **dès mai 2022** pour étudier la faisabilité expérimentation.

Compilation et analyse des bilans des OF **courant 2022**.

Poursuite de l'action en fonction du calendrier national de déploiement de l'expérimentation.



Cibles

Les organismes de formations agréés en région Nouvelle-Aquitaine et in fine les élus aux CSE formés.

Contributeurs

DREETS Nouvelle-Aquitaine pour les points 1 à 3. Les membres du groupes de travail et notamment les DDETS/DDETSPP, l'ARACT, SPST du groupe pour le point 4.

Descriptif de l'action

- Accompagner le renforcement de la formation des élus tel qu'issu de la loi du 2 août 2021 en améliorant la visibilité et la qualité de ces formations, et mieux coordonner l'offre de formation en région.
- Agir sur le contenu des formations proposées par les organismes de formation agréés en région pour dispenser les formations aux membres du CSE et en améliorer le contenu.
- Inscrire cette piste d'action dans le cadre de l'expérimentation initiée par la DREETS Hauts-de-France et soutenue par la DGT et l'INRS.

1 - Compiler et analyser les bilans adressés par les organismes de formation agréés dans la région.

2 - Elaborer un cahier des charges visant à améliorer la qualité de cette formation en lien avec l'expérimentation précitée.

3 - Expérimenter et déployer le cahier des charges.

4 - Mettre en place un réseau des organismes de formation agréés et l'animer (thématiques SSCT, partages de l'information, des outils, etc.)

Méthodologie d'évaluation

- Mise en place d'un cahier des charges pour les OF.
- Analyse des bilans des OF de la région.
- Nombre d'élus formés.

Sous-action # 13.2.2

Promouvoir les Commissions Santé Sécurité Conditions de Travail dans les entreprises de Nouvelle-Aquitaine non soumises à obligation



Budget estimatif et ressources

Moyens humains pour l'identification des entreprises et sollicitations.

Moyens financiers éventuels sur la logistique et la technique/ communication pour les outils de valorisation des témoignages des entreprises et pour l'organisation éventuelle d'une manifestation.



Calendrier prévisionnel

Identification des entreprises et prospection : **lancement du repérage dès 2022**

Poursuite de l'identification dans les autres territoires **courant 2023-2024**

Recueil des témoignages : **tout au long du PRST4.**

Communication effectuée en fonction des matériaux recueillis : **tout au long du PRST avec pour objectif de terminer en 2024.**



Cibles

Les entreprises de Nouvelle-Aquitaine non soumises à l'obligation d'avoir une CSSCT.

Contributeurs

DREETS Nouvelle-Aquitaine - DDETS/DDETSPP du GT volontaires - SPST du GT volontaires

Descriptif de l'action

L'action vise à :

- Identifier les entreprises qui disposent d'une CSSCT dans la région, sans être soumises à l'obligation.
- Augmenter le nombre d'entreprises ayant mis en place une CSSCT de manière volontaire en Nouvelle-Aquitaine en passant par des entreprises «ambassadrices».

Comment ?

- Faire un état des lieux de l'existant : identifier et repérer des entreprises ayant mis en place volontairement des CSSCT sur la région (via des questionnaires, des contacts avec les ODDS, DDETS volontaires, SPST volontaires...)
- Partager des critères d'entreprises pouvant être «ambassadrices» pour promouvoir la mise en place de CSSCT ;
- Repérer et solliciter parmi ces entreprises les « ambassadrices » pour témoignages de pratiques exemplaires à relayer ;
- Elaborer les outils de valorisation de leurs actions : recueillir les matériaux, élaborer les supports (témoignages, cas d'entreprise, vidéos, podcast...).
- Mettre en place des actions de communication et de diffusion. Un lien devra être établi avec le GT communication.
- Organiser une manifestation pour toutes les entreprises ambassadrices en vue de partager sur leurs pratiques et de leur faire un retour des travaux en fin de PRST4 (en fonction de la faisabilité).

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de témoignages d'entreprises « ambassadrices » en Nouvelle-Aquitaine.
- Nombre de visualisation des témoignages (clics ou téléchargements selon support utilisé).
- Nombre de CSSCT mises en place, en particulier dans les entreprises de moins de 300 salariés, en dehors des établissements mentionnés à l'article L. 4521-1 du code du travail.

Action # 13.4

Actions à destination des Observatoires Départementaux du Dialogue Social

Sous-action # 13.4.1

Mobiliser les ODDS de la région afin de s'en servir de levier en faveur de la prévention de la santé et de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels dans les entreprises de moins de 50 salariés



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques (notamment Espace web)
Financement des formations communes mises en place par les DDETS
Financement logistique pour les séminaires inter-ODDS (salles...)



Calendrier prévisionnel

Tout au long du PRST 4.

Premier séminaire inter ODDS pourrait se tenir **en 2023.**



Cibles

Les ODDS de Nouvelle-Aquitaine

Contributeurs

Membres du groupe de travail, notamment la DREETS Nouvelle-Aquitaine - les DDETS/DDETSPP - ARACT - SPST volontaires

Descriptif de l'action

- Mettre en place une plateforme de ressources pour les observatoires permettant de mutualiser les outils, valoriser l'action des ODDS, mieux les faire connaître par les employeurs et les élus et partager des pratiques vertueuses en termes de dialogue social via une rubrique «ODDS» sur le site internet DREETS
- Concevoir et animer un séminaire régional annuel des membres des ODDS et des DDETS : se saisir de ces temps pour faire des interventions thématiques sur la SST/PRST. Il s'agirait de communiquer sur l'actualité, les priorités des politiques publiques et de mettre en valeur les initiatives locales et ainsi permettre de diffuser les pratiques et informer les membres des ODDS.
- Proposer des temps de partages autour de sujets adaptés aux besoins des ODDS.
- Déployer les formations communes dans les ODDS en lien avec les DDETS volontaires en matière de santé au travail.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de séminaires inter ODDS organisés pendant le PRST 4.
- Nombre de participants à ces séminaires.
- Retour qualitatif des participants via un questionnaire de satisfaction.
- Nombre de formations communes mises en place dans les ODDS de Nouvelle-Aquitaine par les DDETS sur la thématique santé travail.

Sous-action # 13.4.2

Outiller, appuyer les Présidents des ODDS



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe
Moyens financiers logistiques éventuels



Calendrier prévisionnel
Tout au long du PRST 4.



Cibles

Les ODDS de la région Nouvelle-Aquitaine dont le fonctionnement est perfectible.

Contributeurs

Membres du groupe de travail

Descriptif de l'action

L'action part du constat d'une forte hétérogénéité et disparité des pratiques dans le fonctionnement des ODDS et dans la mobilisation des membres en Nouvelle-Aquitaine.

- Faire des ODDS des lieux ressources en faveur du dialogue social dans les entreprises de moins de 50 salariés en Nouvelle-Aquitaine.

Comment ?

- Capitalisation portant sur le fonctionnement, les conditions de mise en œuvre efficaces, l'analyse des ODDS qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent moins bien.
- Identifier, en lien avec les DDETS/ DDETS-PP les ODDS qui pourraient être intéressés par un outillage/appui.
- Mettre en place un kit méthodologique pour appuyer les présidents / des sessions d'accompagnement.... (appui méthodologique, formation au travail paritaire et à la conduite de projet, montée en compétences sur les sujets CT/QVT).
- Organiser un webinaire par an avec présidences et vice-présidences des ODDS et DDETS permettant de présenter les politiques publiques à venir et de partager des initiatives locales diffusant ainsi des pratiques.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de webinaires réalisés.
- Questionnaire de satisfaction des Présidents des ODDS.

Action # 13.5

A destination des entreprises sans instances

Sous-action # 13.5.1

Appuyer à la négociation sur la santé au travail dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel



Budget estimatif et ressources
Moyens humains/Moyens logistiques éventuels



Calendrier prévisionnel
Identification de la branche pour l'expérimentation **en juin 2023**
Travail sur le kit **courant 2023/2024**



Cibles : Les Entreprises dépourvues d'instances dans une branche à déterminer.

Contributeurs : Membres du groupe de travail

Descriptif de l'action

L'action vise à appuyer la négociation sur la santé au travail dans les entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel.

- Favoriser la négociation sur la thématique dans les entreprises dépourvues d'IRP dans une branche donnée.
- Identifier et proposer à une branche d'expérimenter la mise en place d'un kit/accord type pour les entreprises sans élu, sur la santé au travail.
- Travailler sur le kit/accord type (à déterminer).

Méthodologie d'évaluation

Mise en place du kit avec une branche.

Sous-action # 13.5.2

Se servir des commissions paritaires régionales comme levier de circulation de l'information sur la santé au travail et la lutte contre les accidents du travail graves et mortels



Budget estimatif et ressources
Moyens humains



Calendrier prévisionnel
Tout au long du PRST 4

Débuter par l'identification des commissions paritaires de branches régionales (MEDEF).



Cibles : Les commissions paritaires régionales.

Contributeurs : Membres du groupe de travail

Descriptif de l'action

L'action a pour objectifs de :

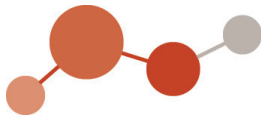
- S'appuyer sur les commissions paritaires régionales comme levier de circulation de l'information en faveur du dialogue social sur la santé au travail et de la lutte contre les AT graves et mortels.
- Améliorer la prise en compte des entreprises de moins de 50 salariés par la négociation de branche,
- Promouvoir la Qvct, PRP, ... en communiquant auprès des « interfaces ».

Comment ?

- Identifier les commissions paritaires de branches régionales (Industries métallurgiques territoriales et régionale, Bâtiment Régional, industries du bois, chimie,...).
- Communiquer sur les travaux du PRST, sur les éléments concourant à la lutte contre les accidents du travail graves et mortels.
- Questionner les commissions sur leurs besoins en vue de construire une offre y répondant.
- Amorcer la construction d'une offre d'appui aux instances paritaires.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de communications réalisées auprès des commissions ;
- Questionnaire sur la connaissance des sujets portés par PRST ou SST auprès des commissions.



AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



FICHE ACTIONS 14

Diagnostic territorial Santé au travail - Groupe de travail support à l'ensemble du plan

Articulation PST4

Axe transversal - Axe stratégique 4
Action 9.2 - Sous-action 9.21

Pilotage

DREETS Nouvelle-Aquitaine
(Pôle T et service SESAM)



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés CARSAT Aquitaine - AMCO BTP - OPPBTP - CPME - CGT - SIST 79 - SPST Corrèze Dordogne - MSA - ORS Nouvelle-Aquitaine - APAS 17

Contexte de l'action

- Cette action est engagée dans un contexte d'impulsions politiques fortes de la part du gouvernement sur la prévention en santé au travail à travers l'accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.
- En Nouvelle Aquitaine un diagnostic territorial a été fait pour les différents PRST avec des limites que nous avons pu constater et l'ambition pour ce nouveau diagnostic serait de le rendre plus attractif, plus pratique et plus utilisé.

Besoins, problèmes, enjeux

Le diagnostic territorial est un préalable en plus des orientations du PST pour le choix des actions.

Il a été présenté au CROCT le 9 novembre 2021 pour le choix des orientations et des actions du PRST4. Cependant il nous paraît important qu'au-delà de cette mission, le diagnostic territorial serve de ressources aux groupes de travail tout au long du PRST. C'est pourquoi le groupe de travail devra orienter ses actions dans ce sens : avoir un endroit ou un outil, qui regroupe des données en santé au travail multi sources. Il sera aussi question d'élargir cet accès aux acteurs en santé au travail.

Action # 14.1

Construire un diagnostic centre de ressources de santé au travail en Nouvelle-Aquitaine



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe



Cibles

Les acteurs en SST

Contributeurs

CARSAT, DREETS, SPST, ARS, SPF, MSA, ORS...



Calendrier prévisionnel
Tout au long du PRST 4

Descriptif de l'action

Sources potentielles pour l'évaluation :

- Questionnaire pour connaître les besoins des GT, pour évaluer l'apport du diagnostic aux acteurs en SST
- Tableaux de bord pour l'actualisation des données, pour le suivi des demandes
- Fiches actions des groupes de travail du PRST4
- Indicateurs

Indicateurs de réalisations :

- Obtenir un consensus sur définitions et choix des données - Oui/Non/En partie - Réunions du COPIL.
- Répondre aux orientations du plan AT graves et mortels par apport de connaissance - Oui/Non/En partie
Comparaison avec les réalisations et les attentes du PST4.
- Identification des attentes des acteurs en SST, des GT, des entreprises et des salariés ? Oui/Non/En partie - Questionnaire.
- Identification des sources et contributeurs ? Oui/Non/En partie.
- Elaboration d'un document regroupant et exploitant les données du territoire, par zone et secteur d'activité, par genre, en intégrant les expositions professionnelles, les maladies professionnelles, les spécificités régionales ? Oui/Non/En partie - GT copil.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de données recueillies sur la durée du PRST de chaque institution (*recueil en fin de PRST4*) : tableau à mettre à jour
- Nombre de citations du diagnostic dans les travaux des GT (*recueil en fin de PRST4*)

Action # 14.1

Création et mise à disposition du diagnostic avec un outil qui facilite l'accès aux données



Budget estimatif et ressources

Moyens humains + moyens financiers pour appel à un prestataire pour la construction de l'outil



Cibles

Les acteurs en SST

Contributeurs

Le GT communication, le service communication de la DREETS, les membres du GT diagnostic



Calendrier prévisionnel
Cahier des charges **fin 2023**

Descriptif de l'action

Le groupe de travail se donne comme objectifs de choisir, d'alimenter et mettre à disposition du plus grand nombre de préventeurs un outil accessible par voie numérique.

Réalisation :

Cahier des charges pour l'outil, outil numérique.

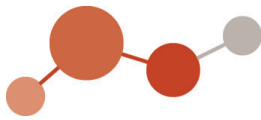
Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisations :

- Création de l'outil : oui/non.
- Actualisation des données dans l'outil : nombre de mises à jour.

Indicateurs de résultats

- Nombre de consultations du centre de ressources ou de sollicitations du GT pour avoir des données (*recueil en milieu et fin du PRST4*).
- Résultats enquête de satisfaction auprès des membres des GT (*recueil en milieu et en fin de PRST4*) et du CROCT.



AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



FICHE ACTIONS 15

Faire de la communication un levier en faveur de la prévention : groupe de travail support à l'ensemble du plan

Articulation PST4

Axe transversal
Axe 4 - Action 9.3 - Sous-action 9.31/9.32/9.33.

Pilotage

DREETS Nouvelle-Aquitaine
Co pilote : PRESANSE / SPST
Dordogne Corrèze



Calendrier prévisionnel
Durée du PRST4

Partenaires associés MEDEF - CFDT - CARSAT Aquitaine - CARSAT Centre Ouest - ARACT

Contexte de l'action

Des constats partagés sous le PRST 3 :

- un besoin des groupes de travail de bénéficier d'un appui sur le volet communication dans le cadre de leurs travaux,
- une communication non coordonnée entre les acteurs du PRST,
- une identité visuelle perfectible,
- une absence de stratégie de communication partagée entre les préventeurs, pas de groupe de travail dédié à la communication sous le PRST3,
- des outils de communication non utilisés (site internet...),
- une connaissance du PST et des PRST perfectible, même en «interne» au niveau des préventeurs, alors que des actions concrètes sont menées sur le terrain,
- un côté partenarial du PRST méritant d'être davantage mis en avant.

La communication apparaît dans le PST 4 et dans le plan AT graves et mortels comme un vecteur important permettant d'agir en faveur de la prévention. Des axes d'amélioration sont repérés pour utiliser ce levier en faveur de la prévention dans le cadre du prochain plan.

Besoins, problèmes, enjeux

Besoins relatifs à la communication interne à l'écosystème du PRST :

Le groupe de travail agira en support à l'ensemble des travaux conduits dans le cadre du PRST :

- appuyer et coordonner les groupes de travail pour leurs besoins en communication ;
- créer des éléments de communication pour les GT afin de favoriser une identité visuelle ;
- travailler sur une stratégie de communication commune aux préventeurs.

Besoins relatifs à la communication externe :

- faire davantage connaître le PRST,
- faire de la communication un levier en faveur de la prévention et du déploiement du plan national accidents du travail graves et mortels (relai des travaux des GT du PRST4, relai des travaux issus du national PST et du plan AT graves et mortels, mises en place d'actions de communication «coups de poings» en fonction des constats sur la sinistralité, sur des secteurs identifiés, selon un calendrier pré établi et partagé ...).

Pour cela, utiliser les différents vecteurs de communication mobilisables par les partenaires, notamment les réseaux sociaux, en travaillant le ciblage afin que les actions de communication portent leurs fruits.

Action # 15.1

Créer une identité visuelle permettant de faciliter l'identification des travaux du PRST 4



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des partenaires membres du groupe.



Calendrier prévisionnel

Immédiat sans attendre le lancement officiel du groupe : charte graphique + amender le logo version Nouvelle-Aquitaine + créer des premiers gabarits (diaporama). Présentation et mise à disposition auprès des GT. Création d'autres gabarits sur la durée PRST en fonction des besoins.



Cibles

Les pilotes et co-pilotes des groupes de travail.

Contributeurs :

ARACT Nouvelle-Aquitaine, DREETS Nouvelle-Aquitaine, PRESANSE Nouvelle-Aquitaine, CARSAT Aquitaine et Centre Ouest. Autres contributeurs : les pilotes et co-pilotes des GT comme utilisateurs et acteurs de la mise en place de cette identité visuelle.

Ce que l'on souhaite changer par rapport au PRST 3 : **une identité visuelle faible ne favorisant pas une identification du PRST.**

Descriptif de l'action

Descriptif de l'action : créer une identité visuelle pour les travaux du PRST 4 pour que les différentes cibles (internes / externes) identifient le PRST :

- mettre en place une charte graphique (logo, police, couleurs),
- mettre en place des gabarits (diaporama, relevé de décisions, autres supports type affiches...),
- reprendre la maquette de la lettre d'information «PRST connectés» en fonction de cette identité visuelle.

Réalisations envisagées :

Charte graphique, logos, gabarits, lettre d'info PRST.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de supports d'identité visuelle créés (création du logo PRST 4 NA, des supports pour les GT et d'une charte graphique...).
- Utilisation effective de ces outils par les groupes de travail et par le groupe de travail communication.
- Nombre de publications externes utilisant le logo PRST Nouvelle-Aquitaine.

Action # 15.2

Appuyer et coordonner la communication autour du PRST Nouvelle-Aquitaine



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des partenaires membres du groupe.



Calendrier prévisionnel

Offre de services + charte : premier travail à réaliser par le groupe.

Puis mise en place tout au long du PRST 4.



Cibles

Les pilotes et co-pilotes des groupes de travail.

Contributeurs

Membres du groupe communication : DREETS Nouvelle-Aquitaine - CARSAT Aquitaine et Centre Ouest
ARACT Nouvelle-Aquitaine - PRESANSE Nouvelle-Aquitaine - MEDEF Nouvelle-Aquitaine -
CFDT Nouvelle-Aquitaine

Descriptif de l'action

Ce que l'on souhaite changer par rapport au PRST 3: ne plus laisser les groupes de travail se «débrouiller» avec la communication et répondre aux difficultés énoncées dans le cadre du retour d'expérience fait auprès des pilotes et co-pilotes des différents groupes.

Comment ?

- Appuyer les groupes de travail dans leurs besoins en matière de communication, coordonner la communication autour du PRST pour en améliorer l'efficacité (en interne et en externe).
- Proposer une « offre de services » aux différents groupes de travail afin de coordonner la communication, d'apporter un appui aux pilotes et co-pilotes sur ce thème. Le format reste à définir (charte du qui fait quoi, modalités de saisines du groupe communication et recueil des besoins, rappel de trucs et astuces sur la communication, etc.)

Réalisations envisagées :

Mise en place de l'offre de services pour les groupes sous format à déterminer.

Méthodologie d'évaluation

- Réalisation d'une offre de services déployée par le groupe.
- Nombre de demandes d'appuis sollicitées par les groupes.
- Retour d'expérience des pilotes et co-pilotes sur l'appui proposé.

Action # 15.3

Travailler sur une stratégie de communication en lien avec les groupes et les différents partenaires relais



Budget estimatif et ressources

Moyens humains et techniques des partenaires du groupe.
Budget éventuel pour besoins appui communication sur certains sujets.



Calendrier prévisionnel

Dès la validation des fiches actions par le CROCT le 11 mai, élaboration du plan de communication autour de la sortie du PRST 4 (lancement) et de la montée en puissance de la lettre d'information dédiée.

Puis tout au long de la vie du groupe, établir le plan de communication en lien avec les groupes, mais aussi avec les éléments issus du diagnostic territorial portant notamment sur la sinistralité (plan AT graves et mortels), etc



Cibles

Les préventeurs, les entreprises, les branches, les acteurs relais, les instances représentatives du personnel, les OS/OP... Ciblage à affiner en fonction du contenu de la communication. L'action cible la communication externe.

Contributeurs

DREETS Nouvelle-Aquitaine - CARSAT Aquitaine et Centre Ouest - ARACT Nouvelle-Aquitaine - Presanse Nouvelle-Aquitaine - Organisations syndicales et patronales dont MEDEF et CFDT

Descriptif de l'action

Ce que l'on souhaite changer par rapport au PRST 3 : **absence de stratégie de communication commune et globale déployée sous le PRST4.**

Une communication coordonnée entre les groupes, avec l'ensemble des préventeurs, pour une mise en lisibilité des travaux et outils déployés à l'interne comme à l'externe. Se servir pleinement de la communication comme moyen de prévenir les risques, notamment des AT graves et mortels.

Ce PRST doit être l'occasion de travailler sur une véritable stratégie, à déployer conjointement avec les partenaires sur les différents vecteurs mobilisables par chacun afin de toucher les «bonnes cibles». Pour ce faire, il conviendra de mettre un place un plan de communication, en lien avec les différents groupes de travail, adapté en fonction du ciblage. Ce plan de communication sera élaboré par le groupe communication. Il utilisera les relais sociaux des différents partenaires.

Ce plan de communication participera à la déclinaison du plan accidents du travail graves et mortels.

Méthodologie d'évaluation

- Réalisation d'un plan de communication coordonné entre les acteurs.
- Nombre de «publications» PRST sur les différents canaux de publication des partenaires.
- Nombre d'inscrits lettre d'info PRST : + 50%. Qualitatif : typologie des inscrits (écosystème PRST/ externe), durée de lecture de la lettre.
- Nombre de sujets communiqués en lien avec le plan AT graves et mortels.

Questionnaire écosystème PRST : à mi-parcours, questionner l'écosystème du PRST sur sa connaissance des travaux déployés dans ce cadre - A coupler éventuellement avec les travaux du groupe de travail dédié à l'évaluation si questionnaire pour la même cible (SPST, DREETS/DDETS, CARSAT, ARACT, Membres CROCT...).



AXE STRATÉGIQUE 4

CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

FICHE ACTIONS 16

Evaluation du PRST 4 : groupe de travail support à l'ensemble du plan

Articulation PST4

Partie sur les indicateurs

Pilotage

DREETS Nouvelle-Aquitaine



Calendrier prévisionnel

Durée du PRST4

Partenaires associés ARACT - CARSAT Aquitaine - CGT - MEDEF - CFTC

Contexte de l'action

- Un PRST 3 qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation.
- Le bilan national du PST 3 qui indique qu'un des axes de progrès pour le prochain plan est de mieux suivre et évaluer les résultats du plan et la nécessité de déployer des actions opérationnelles et structurées, en amont.
- Un besoin et une demande des instances de pilotage d'avoir une meilleure connaissance sur les résultats des actions du PRST en Nouvelle-Aquitaine.
- La nécessité, pour les instances de pilotage, de travailler sur l'évaluation dès la phase de conception du plan, et non a posteriori.
- Un PST 4 qui prévoit des indicateurs, à différentes échelles.

Besoins, problèmes, enjeux

- Le besoin de rendre compte de l'utilisation des ressources dédiées aux actions du PRST (humaines, financières, matérielles...) dans une logique de bonne utilisation des fonds publics et de transparence.
- Mieux communiquer sur les résultats du plan.
- Une évaluation qui doit permettre de réorienter éventuellement les travaux à mi-parcours, mais aussi de préparer le prochain plan régional 5.
- Une culture de l'évaluation à développer pour les acteurs du PRST4.
- Une culture de l'évaluation comme aide à la conception et à la structuration des actions à inscrire dans plan régional santé au travail Nouvelle-Aquitaine et notamment sur les « indicateurs » à mettre en place pour chaque action.

Action # 16.1

Insuffler une culture d'évaluation dans les groupes de travail issus du PRST 4



Budget estimatif et ressources

Moyens humains (rédaction cahier des charges)
Moyens financiers pour le prestataire pour la formation :
8640 euros par le DREETS



Calendrier prévisionnel

En phase de conception du PRST 4
(début 2022)



Cibles

Les pilotes - co-pilotes des groupes de travail du PRST 4 et membres du groupe de travail évaluation
(membres CROCT/CRPST)

Contributeurs

Le groupe de travail dédié à l'évaluation. Les pilotes et co-pilotes des actions.

Descriptif de l'action

- Faire bénéficier aux pilotes, co-pilotes et membres du groupe de travail dédié à l'évaluation une formation-action à l'évaluation des politiques publiques, en phase de conception des fiches actions des groupes.
- Cette formation action à l'évaluation doit permettre d'insuffler une culture d'évaluation dans le 4^e plan régional santé au travail.
- Elle doit donner des repères communs aux groupes et les outiller dans la phase de conception sur les actions pertinentes à inscrire dans leurs fiches actions et sur les indicateurs à proposer (identifier les enjeux, objectifs, résultats attendus, les indicateurs pertinents et utilisables).

Méthodologie d'évaluation

Sources potentielles pour l'évaluation :

- Questionnaire à établir auprès des pilotes/copilotes.
- Les fiches actions des groupes de travail.
- Le tableau de bord de suivi des actions / Indicateurs.

Indicateurs

Indicateurs de réalisations :

Nombre de pilotes / copilotes ayant participé aux deux premières séquences de formation.

Indicateurs de résultats :

- Questionnaire à élaborer auprès des membres des groupes ou en lien avec les questionnaires de la formatrice sur l'apport de la formation / Culture évaluation.
- Nombre d'actions du PRST4 étant assortis d'indicateurs.

Action # 16.2

Faire vivre la culture d'évaluation amorcée : appuyer les groupes de travail



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe



Calendrier prévisionnel

Tout au long du PRST 4



Cibles

Les pilotes des groupes de travail.

Contributeurs

Le groupe de travail dédié à l'évaluation.

Descriptif de l'action

Les pilotes et les co-pilotes peuvent avoir besoin, au-delà de la formation action à l'évaluation, d'appui sur la compréhension de la démarche, de points de rappels. Le groupe de travail pourra proposer des temps de rappels en formats courts types webinaires, et pourra appuyer les groupes dans leurs questionnements sur la mise en place de l'évaluation (réalisation/résultats) de leurs actions.

Le groupe de travail proposera un tableau de bord reprenant tous les indicateurs des différents groupes qu'il pourra renseigner avec les éléments fournis par les groupes afin de le présenter aux instances de pilotage.

Méthodologie d'évaluation

- Nombre de demandes d'appui des GT auprès du GT évaluation.
- Temps de rappels organisés par le GT sur la démarche d'évaluation à destination des pilotes et co-pilotes.
- Recueil des indicateurs par les pilotes/copilotes : tableau de suivi centralisé par le GT évaluation.

Action # 16.3

Concrétiser : évaluer l'impact du PRST dans sa globalité (pas au niveau d'un GT ni d'une action), sur des items/thématiques à déterminer



Budget estimatif et ressources

Moyens humains des membres du groupe
Le groupe se réserve la possibilité, si besoin, de faire appel à un prestataire pour l'appuyer dans cette démarche.



Calendrier prévisionnel

Déterminer les thématiques qui pourraient faire l'objet d'une telle évaluation après la complétude par les groupes des fiches actions, validation par le CRPST



Cibles

Les instances de pilotages du PRST, les pilotes et co-pilotes des groupes de travail

Contributeurs

Le groupe de travail dédié à l'évaluation, le CRPST, les pilotes et copilotes

Descriptif de l'action

Le PST 4 prévoit la possibilité de mettre en place des indicateurs d'impacts à l'échelle du plan, appelés dans le PST 4, indicateurs «stratégiques».

Il s'agira d'identifier et de faire valider par le CRPST les axes du PRST 4 qui pourraient faire l'objet d'une évaluation d'impact (gouvernance/impact sur une population identifiée, dans un secteur déterminé...).

Méthodologie d'évaluation

Indicateurs de réalisations :

Nombre de thématiques pour lequel l'impact a été évalué

Indicateurs de résultats :

Suites données par les instances de pilotage à cette évaluation de l'impact : ré orientation, ...